



Réunion générale

Alfortville, le 2 février 2012

A la tribune :

Commission particulière du débat public (CPDP)

- Patrick LEGRAND, Président
- Jacques ARNOULD, membre de la CPDP

Maîtrise d'ouvrage

- Pascal POPELIN, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée

(Nombre de participants : 95)

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de M. Patrick Legrand, Président de la CPDP.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public :

Bonsoir, il est toujours heureux que nous soyons nombreux dans une salle de spectacle, surtout quand il fait froid. Merci d'être venus ce soir, dans le cadre du débat public qui concerne un équipement proposé par Seine Grands Lacs, l'Etablissement Public Territorial de Bassin, et qui porte sur un équipement non pas prévu sur le territoire de la commune, mais un peu en amont, et qui vous sera expliqué un peu plus tard.

Je vous expliquerai ensuite le débat public, mais je passe d'abord la parole quelques instants à Monsieur le Maire d'Alfortville, qui accueille un exercice de démocratie technique qui s'étale sur quatre mois. C'est la tradition, Monsieur le Maire.

René ROUQUET, Maire d'Alfortville : Juste un mot pour saluer tous les organisateurs, bien sûr, et en particulier le Président Pascal Popelin, qui a déjà rempli des salles à Alfortville sur cette question-là au moment où le Préfet de Région s'était ému dans la presse des risques (j'ai oublié en quelle année c'était, mais c'était quelques jours avant Noël)... Nous avons fait une communication, relayée par les médias, et nous avons rempli l'ancienne salle des fêtes ; pratiquement 500 personnes étaient venues, affolées parce que bien sûr tous les Alfortvillais le savent, et quand on signe pour un bien... Dans la presse, on rappelle régulièrement qu'à

Alfortville, à 95 %, on a un risque d'inondation – sur la crue de 1910 bien entendu. On est vraiment imprégné de cette situation.

Donc, nous sommes très heureux aujourd'hui de vous recevoir. Bien sûr, je salue quelques personnalités qui sont dans la salle, j'ai vu le Maire de Limeil-Brévannes, qui est avec Alfortville et Créteil, dans notre agglomération ; donc, Joseph Rossignol est là. J'ai vu Jacques Perreux, Conseiller Général, qui a conduit pendant quelques années cette politique de l'eau, la gestion des fleuves dans le département du Val-de-Marne. Je m'arrête là parce que je vais oublier certainement des personnalités. Je suis sûr que nous aurons un bon débat.

Nous vivons depuis des années avec cette épée de Damoclès. Ce débat sur La Bassée, ce cinquième lac, est d'une importance capitale pour nous. J'ai vu dans les revues que vous avez faites, dans les exposés et dans les discussions que nous avons eues, que grâce à ce cinquième lac (vous le confirmerez certainement), si une circonstance de crue de 1910, donc exceptionnelle (je crois qu'avant 1910 il faut remonter autour de 1650 pour retrouver le même phénomène) se reproduisait, Alfortville et Vitry seraient pratiquement épargnées, en tout cas beaucoup plus protégées qu'en 1910.

Je veux rappeler - je le dis à chaque fois dans ces réunions - que très petit, j'ai vécu cette crue de 1955. Depuis, il y a eu l'inauguration du barrage de 1990, La Bassée qui va venir ; donc, c'est vraiment très important et c'est pourquoi à Alfortville nous avons essayé de mobiliser la population à travers de la publicité, nous avons voulu vous recevoir aujourd'hui, vous écouter, et bien sûr poser toutes les questions aux spécialistes qui sont là.

Je me souviens qu'en 1955 (nous en parlions cet après-midi, avec mes collaborateurs) j'allais avec mes parents le long de la Seine, des camions livraient des sacs de sable – Joseph Leurot est là aussi pour en témoigner – et les Alfortvillais venaient les mettre contre la murette pour la renforcer, tellement on avait peur qu'elle soit cassée par la pression de l'eau, avec les conditions que l'on peut connaître.

A Alfortville, depuis, les fameuses lois nous ont fragilisés sur le plan de l'urbanisme. Il a fallu inventer cette loi de « l'étage refuge » ; cela s'est passé dans ce département, avec le préfet de l'époque du Val-de-Marne. Des idées sont venues dans mon bureau, et dans celui du préfet, cela a fait jurisprudence puisque maintenant c'est une règle pour se protéger. Je crois que c'est accepté maintenant par la population. On vit avec cela.

Bien sûr, si l'on pouvait s'enlever de la tête cette idée de risque, ce serait formidable. Je ne sais pas si un cinquième lac suffira, il en faudra peut-être un sixième, un septième. Cela représente des sommes énormes, un investissement énorme, mais nous comptons sur vous pour motiver la population et tous ceux qui sont concernés, pour les financements.

Merci d'avoir choisi Alfortville pour faire cette réunion.

(Applaudissements.)

PRÉSENTATION DU DÉBAT PUBLIC

Patrick LEGRAND : Merci. Nous allons rentrer dans le vif du sujet. Nous arrivons quasiment à la fin du débat public.

Un débat public est quelque chose d'un peu particulier, c'est un outil de notre démocratie un peu neuf puisque le début de sa gestation date de 1992. On va fêter bientôt les 20 ans de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, de Rio de Janeiro. C'est là que cela a commencé à prendre forme, alors que les idées étaient déjà là.

1995 : l'inscription dans la Loi Barnier, la nécessité de l'ouverture aux citoyens de la possibilité de discuter, de participer à la construction, à la formation progressive des décisions sur des équipements qui touchent leur environnement et leur quotidien.

1997 : la mise en œuvre de la Commission nationale du débat public, au début autorité administrative.

2002 : Loi démocratie de proximité. La Commission devient une autorité administrative indépendante, au même titre que d'autres autorités aux confins ou dans les marges de progrès de notre démocratie.

Depuis, il y a eu une bonne centaine de débats publics sur les grands équipements, comme celui qui nous rassemble ce soir : des lignes à grande vitesse, des équipements scientifiques comme ITER en Provence, évidemment des routes et des autoroutes, des contournements ; toute une série d'équipements qui transforment les milieux, les territoires et le quotidien de tout un chacun.

Les caractéristiques du débat public, c'est au fond viser trois choses :

- Le débat entre le maître d'ouvrage et le public, en public.

Le fait que cela se passe en public est très important, cela veut dire que l'on fait confiance à une sorte d'intelligence collective. Vous verrez que cela marche bien en général, c'est assez réjouissant sur l'état de notre démocratie ; mais cela veut dire que tout ce que l'on dit est entendu par d'autres ; disparaissent ainsi les jeux que l'on a connus de temps en temps de liens un peu particuliers, de négociations bipartites, des choses comme cela. Cela se fait très facilement. C'est donc un débat avec le public et en public.

C'est un débat qui porte sur des équipements quand ils ne sont pas encore décidés ; n'est-ce pas, Monsieur le Président ? L'équipement n'est pas encore décidé. A un moment, non pas au moment de l'enquête publique où au fond tout est déjà presque fini, décidé... Quand je me suis occupé du débat public sur le canal Rhin-Rhône on me disait « si vous venez pour faire débattre de la couleur des portes de l'écluse ce n'est pas très intéressant, on veut débattre de l'opportunité, des finalités, des utilités », c'est cela, la question, le plus en amont possible.

Cela a eu une contrainte : on discute parfois d'éléments abstraits, tout n'est pas défini, on discute sur des questions du futur et parfois aussi plus sur des conditions ou des cahiers des charges d'une réalisation et non pas sur des détails strictement techniques ; on ne sait toujours pas où les choses vont précisément se passer.

Donc, l'opportunité : à quoi cela servira demain, après-demain, etc. C'est aussi le temps, le temps prospectif, et vous savez que de temps en temps il nous manque terriblement d'y penser.

- La deuxième caractéristique du débat public est qu'il est conduit par ceux qui sont autour de la table, ici, et quelques uns ; donc ce n'est pas le maître d'ouvrage, ni même les pouvoirs élus traditionnels, qui conduisent le débat public, c'est une émanation de la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante.

Il y a deux caractéristiques :

- Nous ne devons pas être compétents, nous n'avons rien à dire sur le fond, évidemment nous sommes très compétents mais il faut que nous nous taisions et que vous ne voyiez même pas mon avis sur le frétillement de mes sourcils.

- La Commission particulière se construit avec des gens qui « sortent de chez vous ». Mon ami Jacques Arnould, qui est à côté de moi, comme Paul Carriot et Chantal Sayaret, sont des « intermittents du débat public ». Un peu comme dans les jurés d'assises, on va chercher des citoyens dont on estime qu'ils sont capables d'écouter, de rendre compte, de ne pas donner leur avis ; pour être vos avocats et porter ensuite les avis que nous allons entendre et les engagements éventuellement du maître d'ouvrage. Donc, c'est une façon comme une autre de donner aux citoyens la maîtrise du dispositif. Quand je dis « intermittents du spectacle », c'est à peu près cela ; ne vous inquiétez pas, il n'y a pas des mille et des cents qui se passent, dans nos affaires. Si cela vous intéresse on peut en parler plus longtemps, mais maintenant cela ne fait pratiquement plus de questionnements.

- A quoi cela sert-il ?

C'est largement en amont, avant la décision. On sait que les concertations avec les citoyens n'ont pas toujours eu d'utilité, ou même ont conduit les citoyens à croire que cela ne servait pas à grand-chose. La caractéristique du débat public est d'aboutir à quelque chose d'un peu neuf.

Le 17 février, le débat public sur deux équipements (je parlerai du deuxième tout à l'heure) sera clos, au bout de quatre mois d'exercice, et la Commission fera un compte-rendu : nous allons reprendre tout ce qui a été dit, tout ce qui a été entendu, le restructurer, trahir le moins possible ; synthétiser, mais pas toujours ; au fond, rassembler tous les arguments que nous avons entendus, que nous les pensions justes ou que nous les pensions faux. Nous n'avons pas à donner notre avis, même dans ce genre de chose.

Dans deux mois, vous aurez ce compte-rendu, il sera rendu public, et nous aurons essayé de ne pas vous trahir.

Trois mois plus tard, donc grosso modo à la fin du premier semestre 2012, le maître d'ouvrage, en fonction de ce qu'il aura entendu, en fonction de ce qu'il aura vécu pendant le débat public – c'est une question qui se vit aussi –, en fonction de la façon dont il aura intégré tous les éléments, produira un document, une décision probablement signée par son Conseil d'Administration, qui vous dira :

1. S'il poursuit ou non l'équipement ;
2. A quelle condition il prend en compte ce que vous lui avez proposé comme améliorations ou comme évolutions sur le sujet, comment il le prend en compte sur le plan technique (la réalisation) mais aussi sur le plan de la concertation – qui fait tellement partie du sujet du débat public, jusqu'au moment de l'enquête publique ;
3. Ce qu'il ne mettra pas en œuvre, et pourquoi.

C'est un acte nouveau, bizarre, d'autant plus bizarre que ce n'est pas la Commission nationale du débat public qui en contrôlera l'application, c'est vous. Une fois que c'est publié cela devient une sorte de contrat social qu'il passera avec les populations avec lesquelles il travaillera, ou sur les territoires desquelles il travaillera.

Quand je dis « vous », c'est évidemment les élus, mais aussi les associations, voire même des individus.

C'est une espèce de contrat social qui aboutit à une espèce de contrôle social. C'est pourquoi à la Commission nationale nous ne sommes que 10, nous ne tenons pas à gonfler outre mesure,

pour éviter de créer une nouvelle bureaucratie de contrôle – on dit toujours qu’elles sont lourdes et tatillonnes.

Il y a deux phases où les intermittents viennent aider le débat public : le moment du débat public, où il y a un petit nombre d’intermittents, et le moment du contrôle social appliqué sur les engagements du maître d’ouvrage. On peut dire que cela marche bien puisque certains maîtres d’ouvrage, notamment des ports, par exemple Marseille ou Le Havre, ont récemment compris que ne pas respecter ses engagements lors d’un débat public, pouvait les pénaliser lors de débats publics ultérieurs, ou même sur leur image de marque.

Au fond, le débat public est aussi un outil pour développer la responsabilité sociale de l’entreprise.

Ce soir, nous allons parler principalement d’une dizaine de casiers prévus en Bassée pour gérer les crues de la Seine. La Commission nationale du débat public a souhaité que ce débat public ait lieu simultanément avec un autre débat, dont vous avez peut-être entendu parler, qui touche à l’élargissement de la Seine entre Nogent-sur-Seine (donc à 110 kilomètres d’ici, ou peut-être moins) et Bray-sur-Seine, qui est une possibilité pour des péniches, non pas comme actuellement de 800 tonnes, mais entre 2 000 et 4 000 tonnes, d’aller un peu plus haut et un peu plus vers l’est.

Ces deux équipements touchant les mêmes territoires, les mêmes milieux, le même système hydraulique, la Commission nationale a souhaité que les débats publics soient coordonnés et simultanés. Nous avons réussi à le faire sans organiser la confusion, mais au fond ces débats publics se répondent, et vous avez dans la salle quelqu’un qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous poserez sur l’élargissement en projet de la Seine, entre Bray et Nogent.

Nous sommes à la fin ; le 17 février tout sera bouclé pour nous, public. Vous savez qu’un débat public, ce sont des réunions publiques, c’est l’ossature ; mais c’est aussi un dossier du maître d’ouvrage (je suppose que vous l’avez tous entre les mains), littérature d’un genre particulier puisque c’est à la fois technique et lisible – ce n’est pas toujours facile à faire pour les maîtres d’ouvrage – et cela dépasse en général les compétences mêmes du maître d’ouvrage puisque cela pose toute une série de questions qu’il considère comme faisant partie de son contexte politique, environnemental, ou autre, mais sur lesquelles il n’a ni compétences, ni responsabilités.

Vous avez aussi des cahiers d’acteurs. Ceux qui ont pris le dossier, là, ont vu que maintenant il y avait un nombre de cahiers d’acteurs assez considérable ; c’est la production des groupes ou des individus qui ont quelque chose à dire sur le sujet. Pour essayer de mettre à niveau et d’éviter les dissymétries des capacités d’information, c’est la Commission particulière qui pilote et qui publie ces cahiers d’acteurs.

Il y a également un site Internet avec un système de questions/réponses, allez-y. Ce site sera fermé aux interrogations le 17 février, mais il ne sera pas fermé aux questionnements, qui sont toujours retransmis au maître d’ouvrage ou à d’autres acteurs, puis vérifiés et validés par la Commission particulière. Là, se construit aussi une autre analyse, une autre représentation collective des projets mis en débat.

Je crois vous avoir dit à peu près tout. Je vais passer la parole au maître d’ouvrage. Ensuite, vous aurez la parole. On essaiera d’être le plus court possible.

N’oublions pas que tout est « verbatimé », autrement dit taillé dans le marbre électronique, même mes bafouillis ou autres, et que c’est l’une des raisons de la confiance que vous pouvez nous faire : nous pouvons toujours retourner à ce qui a été prononcé à un moment. C’est

aussi une forme de responsabilisation de notre débat. Quand je dis « taillé dans le marbre », cela n'est pas détruit à la fin du débat, cela reste puisque cela fait partie du dossier final du débat public, et réapparaîtra par exemple au moment des enquêtes publiques que les équipements provoqueront, s'ils sont réalisés.

Tout cela est bien sûr sur le site Internet, vous pouvez y retourner voir ce que vous avez dit si vous ne vous en souvenez plus ou pour voir si la soirée fut productive à tous égards.

Donc, ensuite je vous passerai la parole. Il y a un minimum de règles : être relativement court, suivre un ordre, personne ne sera oublié. Il y a toujours une heure de début des réunions mais jamais d'heure de fin, c'est vous qui déciderez de la fin, quand vous serez épuisés ou quand vous aurez fait à peu près le tour. Cela se passe ainsi.

Vous verrez que c'est un bel exercice, un peu innovant, de démocratie technique, et cela vaut la peine de le faire.

Madame, Messieurs, je vous passe la parole. Monsieur Popelin, le Président, à vous.

Pascal POPELIN, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs : Merci, Monsieur le Président. Je serai pour ma part très bref. Je remercie d'abord le Député-maire, mon ami René Rouquet, de nous accueillir, et je salue la présence d'un certain nombre de mes collègues élus qui sont là.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi dans les étapes de ce débat public Alfortville, parce que je crois que c'est emblématique : cet endroit serait parmi les premiers bénéficiaires de l'ouvrage que nous projetons de réaliser et qui va vous être présenté par les collaborateurs et collaboratrices de l'Etablissement Public Seine Grands Lacs.

Dans un débat public, on est toujours confronté à un problème : naturellement, à l'endroit où l'on projette d'implanter un ouvrage, il est normal que les populations riveraines, les acteurs économiques, les élus locaux, se mobilisent pour savoir ce que l'on va faire chez eux. En revanche, on a toujours beaucoup plus de mal à mobiliser dans ce débat – pourtant leur avis est aussi important – toutes celles et tous ceux qui ont vocation à être les bénéficiaires de l'aménagement imaginé. En venant à Alfortville ce soir, je crois que nous entendrons aussi cette parole-là, celle des citoyens de cette commune, mais aussi la parole peut-être d'acteurs importants de l'agglomération parisienne, qui sont eux-mêmes concernés dans leurs activités par cette problématique du risque de crue. C'est ce que je souhaite que ce débat permette (avec les autres, mais plus symboliquement celui-ci), c'est pourquoi j'ai souhaité y assister personnellement.

Ainsi, j'aurai eu le point de vue de l'amont avec la réunion de lancement à Bray-sur-Seine, et une partie, sans doute représentative, du point de vue de l'aval.

Régis THÉPOT, Directeur Général de Seine Grands Lacs : Merci, Président. Nous allons, avec Amélie Astruc, nous livrer à un exercice que nous avons eu l'occasion de réaliser à de nombreuses reprises depuis les dix réunions précédentes. Nous nous répartirons les points qui sont dans le sommaire. Je traiterai les points 1 et 4, et Amélie prendra la suite.

Dans la salle, un certain nombre de collaborateurs de l'Institution sont présents. Ils sont très nombreux ce soir donc je ne vais pas les citer, pour ne pas retarder, mais notamment Jean-Louis Rizzoli, le Directeur Général Adjoint des Services, qui est devant moi, pourrait éventuellement répondre à des questions sur l'histoire du projet, notamment.

Pour laisser du temps au débat, j'insiste sur le fait que cette présentation rapide que nous allons faire - avec Amélie Astruc, qui est en charge du projet, et donc moi-même étant

Directeur Général des services - a pour objet essentiel de vous présenter les principaux éléments de ce dossier dit « du maître d'ouvrage », que la Commission nationale du débat public et la Commission particulière du débat public souhaitent mettre à disposition du débat.

Nous allons donc nous focaliser sur quelques points et nous pourrions revenir sur ces éléments pendant le débat, voire après, lors des questions qui pourraient être posées.

La présentation de l'Institution : le Président Popelin a utilisé les deux formulations ; aujourd'hui statutairement le porteur du projet est l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine, qui a été créée il y a une quarantaine d'années.

« Interdépartementale », parce qu'elle est composée des quatre départements, de Paris et de la petite couronne. Elle est dirigée par des élus au sein de son Conseil d'Administration et ce soir nous avons la chance d'avoir dans la salle deux élus, dont le Président de l'Institution, puisque Jacques Perreux est un des représentants du département du Val-de-Marne, et le Président est un des représentants du département de la Seine-Saint-Denis.

Cette Institution a changé d'appellation depuis maintenant un an puisqu'elle a été reconnue comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Nous pourrions d'ailleurs revenir au cours du débat sur ce que cela a induit et ce que cela va induire comme changements dans ses missions à l'avenir. Donc, elle se fait appeler aujourd'hui l'EPTB Seine Grands Lacs.

Sur ce transparent, il est également important de voir, tracé en rouge, le périmètre sur lequel elle va développer progressivement ses missions, qui correspond à l'ensemble du bassin amont de la Seine, en amont de la confluence de la Seine et de l'Oise.

Dernier point de présentation rapide : quatre points rouges apparaissent sur cette carte, ils correspondent aux sites sur lesquels à l'heure actuelle l'Institution est propriétaire exploitant de quatre lacs réservoirs, qui ont pour mission – conformément aux statuts – de participer à la gestion des inondations et au soutien des débits de la Seine et des principaux affluents sur lesquels les ouvrages sont situés.

Ce soir, nous parlerons du projet d'un cinquième ouvrage qui serait propriété de l'Institution, exploité par l'Institution.

Un élément de cadrage rapide (nous pourrions revenir dessus) : il n'y aurait pas ce projet soumis à débat public s'il n'y avait pas un risque majeur d'inondation sur le bassin de la Seine, plus particulièrement sur le territoire de la région Ile-de-France.

Il faut savoir que si demain survenait un événement comparable à la crue de 1910 en termes de niveau, voire au-delà, puisque cela pourrait arriver, nous aurions une catastrophe d'une ampleur fondamentalement considérable, qui serait la première catastrophe naturelle prévisible en France métropolitaine, et qui serait aussi une catastrophe d'ordre européen. Donc, si ce projet vous est présenté aujourd'hui, c'est bien parce que l'on essaie de trouver une réponse à cette situation qui est bien connue de l'ensemble des acteurs qui travaillent sur ce dossier.

Un dernier élément important aussi : le Député-maire l'a dit tout à l'heure, de grandes crues peuvent se produire régulièrement sur le bassin de la Seine ; il y en a eu 18 au XX^{ème} siècle. La dernière grande crue, connue par les gens qui sont dans la salle, sauf peut-être exception mais je n'en vois pas, est celle de 1955. Dans ce numéro d'époque de Paris Match que l'on peut faire circuler, qui malheureusement n'a pas de photos d'Alfortville mais qui montre bien ce qui s'est passé à l'époque - que vous avez très bien rappelé, Monsieur le Maire - on voit les photos des sacs de sable. La dernière grande crue avait été celle de 1924, et avant, bien sûr, la

fameuse crue de 1910. On ne peut pas revenir sur les chiffres du transparent mais on voit bien les enjeux considérables que cela peut représenter.

Donc, c'est bien un enjeu de niveau national. C'est aussi un enjeu majeur au niveau régional, avec aussi malheureusement – on reviendra sur ce point pendant le débat – une incrédulité sur ce qui pourrait arriver, puisqu'on a une incrédulité sur le fait que les zones inondées (en bleu sur la carte) pourraient être inondées, mais aussi une incrédulité sur les effets indirects, notamment sur les réseaux.

Le Président a évoqué cette question de l'impact sur les réseaux et les opérateurs. Vous avez notamment sur ce transparent une présentation de ce qui pourrait se passer concernant le métro. On sait ce qui peut se passer quand il y a une inondation majeure dans une grande agglomération, confère l'exemple de Prague ou d'autres grandes métropoles européennes. Même si cet opérateur prend beaucoup de précautions (on l'en remercie d'ailleurs) il y aurait des risques importants d'arrêts de fréquentation d'un certain nombre de lignes.

Quelques chiffres, sans rentrer dans le détail : 850 000 habitants en zone inondable par une crue de niveau de type 1910, 2 millions impactés indirectement, voire plus si l'on considère l'alimentation en eau potable.

Un petit zoom sur le risque d'inondation dans le Val-de-Marne. Si l'on a proposé cette réunion ce soir et si la Commission particulière a bien voulu l'accepter, c'est que l'on sait très bien que dans ce territoire de l'Ile-de-France, le secteur du Val-de-Marne est plus particulièrement exposé.

Quelques chiffres aussi très rapides : 18% du territoire et 24 communes qui seraient en zone inondable, 250 000 personnes seraient directement touchées. Donc, on voit bien les enjeux tout à fait considérables que cela peut représenter sur ce département, plus particulièrement sur cette ville. Nous le verrons tout à l'heure dans les présentations plus précises d'Amélie Astruc.

Il faut bien noter, et ce point a été évoqué à de nombreuses reprises pendant les différentes réunions du débat public, que l'on ne dit pas que La Bassée est la solution à ce problème majeur. Le projet de La Bassée est un élément qui doit s'inscrire dans une politique globale de gestion du risque inondation, avec les différents leviers d'action que l'on connaît bien maintenant, qu'il faut conduire les uns avec les autres, chaque point étant important pour obtenir des résultats :

- Une politique d'information, de sensibilisation, et de réduction de la vulnérabilité ;
- Une politique portant sur les protections locales - vous avez évoqué tout à l'heure une protection locale de la ville qu'il fallait conforter en 1955.
- Egalement, une politique de prévision des crues et de gestion de crise.

Le projet qui vous est présenté au débat public s'inscrit totalement dans cette stratégie, avec d'ailleurs l'aval des partenaires institutionnels du Bassin, en particulier l'aval de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, et de la Région Ile-de-France puisque ce projet fait l'objet d'une Convention de financement, dans le cadre du Plan Seine, sur la période 2007-2013, de ces trois acteurs.

Il faut noter aussi ce point important : ce projet de La Bassée s'inscrit dans un deuxième élément de contexte majeur qui est la volonté dans notre pays de stopper la dégradation des zones humides, la volonté de les restaurer ; c'est un enjeu national et aussi international, européen. En effet, on sait très bien aujourd'hui que dans le cadre d'une politique globale de

gestion équilibrée de la ressource en eau (pour parler comme un technicien de la gestion de l'eau), il est fondamental de préserver, de restaurer ces zones puisqu'elles participent à la qualité de l'eau, et ont également un rôle d'éponges : elles permettent de stocker les débits lorsqu'ils sont en excès, et également de restituer de l'eau à l'aval en période de sécheresse.

Le site sur lequel le projet de La Bassée se développe, s'inscrit dans ce réseau de zones humides qui a été dégradé par l'activité humaine - nous pourrions revenir aussi sur ce point si vous le souhaitez – pour lequel on propose un deuxième objectif (vous le verrez dans la présentation détaillée du projet) de restauration de cette zone humide de qualité, nationale, reconnue notamment à l'échelle du Bassin Seine-Normandie.

Amélie Astruc va vous présenter plus en détail les raisons du projet.

Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de la Bassée : Merci ; bonsoir à tous.

Le dispositif de protection contre les crues existant sur le bassin de la Seine a certes une efficacité indéniable, mais qui est cependant insuffisante.

Si les crues de la Marne, de la Seine et de l'Aube sont bien amorties par l'effet des lacs réservoirs existants, il n'en est pas de même pour l'Yonne, qui est l'enfant terrible du bassin, dont les crues sont plus violentes et plus rapides que celles des autres affluents de la Seine et de la Seine elle-même. Cette rivière n'est que très partiellement contrôlée par le lac réservoir de Pannecière qui est situé très en amont sur le bassin.

Le cinquième ouvrage doit donc pouvoir agir sur les crues de l'Yonne ou sur l'impact des crues de l'Yonne.

Après avoir étudié différentes situations, différentes alternatives au projet d'aménagement de La Bassée, comme la réalisation de trois barrages de grande hauteur sur le bassin de l'Yonne ou encore la réalisation d'un ensemble de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique sur le bassin, le projet d'aménagement de La Bassée a été déterminé comme étant le meilleur compromis entre une bonne efficacité hydraulique et socio-économique, et des contraintes d'insertion dans le paysage les plus faibles possibles. C'est donc cet aménagement qui a été choisi comme étant prioritaire par rapport aux autres.

Ce projet porte un double objectif :

- La réduction de l'impact des crues majeures en Ile-de-France ;
 - La restauration de la zone humide exceptionnelle de La Bassée.
- Le premier objectif : la diminution significative des effets d'une inondation majeure en Ile-de-France

Ce projet consisterait à réduire l'impact des crues pouvant générer des dommages à Montereau-Fault-Yonne et en aval, dans la région Ile-de-France. Ce serait donc un ouvrage qui serait utilisé en moyenne tous les 5 à 6 ans.

Le principe de fonctionnement de l'aménagement

Lors du passage de la pointe de crue de l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne, le débit de la Seine serait littéralement ralenti et serait en partie prélevé et stocké dans 10 espaces endigués de stockage situés dans le lit majeur de la Seine, le temps que la pointe de crue de l'Yonne se passe et ensuite, les espaces endigués seraient vidangés progressivement ; ce serait donc une action indirecte.

Le moment optimum du pompage serait déterminé par l'intermédiaire d'un modèle de prévision des crues dans la ville de Montereau-Fault-Yonne, qui nécessiterait d'avoir une prévision à un horizon de 4 jours.

Cet ouvrage permettrait d'avoir un bénéfice hydraulique et socioéconomique certain en Ile-de-France.

En effet, les abaissements de niveaux constatés seraient de l'ordre de 20 à 50 centimètres selon les villes et les crues.

Puisque nous sommes à Alfortville, faisons un zoom sur Alfortville : pour une crue de type 1910, l'aménagement de La Bassée permettrait de réduire la ligne d'eau de l'ordre de 22 centimètres, passant ainsi sous les seuils de débordement généralisé constitués par les murettes de protection. L'ouvrage assurerait également une protection très efficace pour des crues de plus faible ampleur, comme la crue de type 1955 ou la crue plus récente de 1982.

Les dommages liés à une crue de type 1910 dans les conditions actuelles de l'aménagement du bassin sont de l'ordre de 6 milliards d'euros de dommages. L'aménagement de La Bassée permettrait de réduire ces dommages dans une proportion de 30% ; cette proportion serait la même pour des crues de type 55 et 82.

L'ouvrage contribuerait donc à la réduction du risque résiduel dans les zones inondables qui sont protégées par des protections locales, comme ici à Alfortville. Cela impliquerait donc la sécurisation des investissements réalisés aussi bien par les gestionnaires de réseaux que par les entreprises pour réduire leur vulnérabilité face aux inondations.

Vous voyez ici l'exemple d'un test de montée d'un mur en parpaing par la RATP, ou encore de la mise en place de protections anti-crue par la Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Val-de-Marne.

Protection également du bâti construit avant l'approbation du PPRI, qui constitue quand même 95% du parc actuel et qui a rarement été conçu pour résister à une crue majeure.

La sécurisation de la gestion des secours en faisant gagner des heures précieuses vis-à-vis de la montée des eaux, qui permettrait de mieux faire face à la crise et notamment permettrait une meilleure mise en sécurité des personnes exposées.

- Le deuxième objectif : la restauration de la zone humide de La Bassée

Avant de vous présenter ce deuxième objectif, quelques mots sur ce territoire de La Bassée, qui est le lieu d'implantation du projet.

La vallée de La Bassée est une plaine de 16 000 hectares qui s'étend entre la confluence Seine Aube et la confluence Seine Yonne ; il s'agit de la première zone humide d'Ile-de-France, mais également du premier site d'extraction de matériaux alluvionnaires, permettant la construction du bâtiment dans la région parisienne. C'est aussi une plaine agricole, un espace de nature et de loisirs.

Cependant, la vallée de La Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine, qui est vraiment le territoire d'implantation de notre projet, a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies, à cause des travaux de modification et d'aménagement du bassin de la Seine qui se sont produits au cours des 50 dernières années.

Ainsi, ce territoire a des enjeux de conservation importants mais a été partiellement dégradé du fait de ces aménagements réalisés et aussi de la modification des usages sur le secteur.

Le deuxième objectif serait donc la restauration de la zone humide exceptionnelle de La Bassée en pratiquant des inondations écologiques, totalement différentes des inondations pour la protection contre les crues, inondations écologiques annuelles, régulières et maîtrisées, qui permettraient de restaurer les caractéristiques de zone humide de La Bassée, notamment la faune et la flore de zone humide associées, permettant également le développement d'activités : activités nature, chasse et pêche.

Le descriptif technique de l'aménagement

Il s'agirait de réaliser 10 espaces endigués de stockage constitués par 58 kilomètres de talus-digues de faible hauteur. Pour cela, 4 millions de m³ de matériaux seraient nécessaires. La surface de stockage ainsi constituée serait de 2 300 hectares et le volume maximum stockable de 55 millions de m³.

Ce territoire de La Bassée n'étant plus inondable gravitairement - c'est-à-dire naturellement, par débordement du fleuve - les espaces endigués seraient remplis par pompage, moyennant un débit de pompage de 230 m³ par seconde.

Voici une animation qui va vous permettre de mieux vous représenter le fonctionnement de l'ouvrage.

En prévision d'une crue majeure, les espaces endigués sont progressivement remplis par pompage, jusqu'à remplissage maximal, à concurrence de 2,50 mètres d'eau. Les eaux sont stockées quelques jours, tandis que le passage de la pointe de crue se fait.

Une fois la crue passée, les espaces endigués se vidangent progressivement, à débit contrôlé pour ne pas créer de débordements locaux sur le territoire. Puis, les surfaces inondées sont nettoyées et les usages peuvent recommencer à l'intérieur des espaces endigués.

Nous avons souhaité que ce projet soit bien intégré au territoire.

Pour cela, une concertation étroite a été menée avec les acteurs principaux du territoire, depuis le début des années 2000, de manière à avoir non seulement une intégration paysagère des digues soignée, avec des digues de faible hauteur, en pente douce, et des revêtements végétalisés, mais également une optimisation du tracé des digues pour contourner les principaux enjeux, et pour que les installations et les usages existant sur le territoire soient compatibles avec notre projet, moyennant l'adaptation de certains équipements vulnérables, mais également la mise en place de compensations financières appelées « servitudes de sur-inondation ».

Enfin, cet ouvrage pourrait être une infrastructure permettant le développement d'activités d'écotourisme, notamment par la mise en place d'un linéaire de 50 kilomètres de voies de circulation douce, en crête de digue.

Les travaux et le planning du projet

Nous souhaitons que ce chantier soit à l'écoute des riverains, propre, respectueux de l'environnement, et aussi peu consommateur en énergie que possible.

Si la décision du maître d'ouvrage à l'issue du débat public est de continuer le projet, voici le planning prévisionnel du projet :

- La réalisation des études complémentaires et la poursuite des études de faisabilité sur les années 2012-2013 ;

- Les autorisations administratives, dont l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, en 2014-2015 ;
- Un démarrage des travaux fin 2015/début 2016, sur une durée minimale de 5 ans.

Le coût prévisionnel du projet

Ce projet est déjà en étude depuis une dizaine d'années. Les études sont financées depuis 2000, par l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et l'Europe.

C'est un projet dont la valeur est estimée aujourd'hui à 495 millions d'euros. Son coût de fonctionnement moyen annuel serait de l'ordre de 4,5 millions d'euros, tous les ans, amortissements non compris.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Patrick LEGRAND : Merci. Qui applaudissez-vous, là ? Eux ou nous ? *(Rires)*. Je ne suis pas sûr que notre position soit plus simple que la leur ; ne pas avoir d'avis à donner est parfois un peu difficile.

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer. Je vous demande de lever la main, de faire court, de ne pas oublier qu'il vaut mieux être à peu près compris, pour que l'on puisse s'entendre, dans tous les sens du terme. Le micro est absolument nécessaire.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Une participante : Bonjour à tous. J'ai compris qu'il va falloir encore des sous pour faire tout cela. Etes-vous sûrs qu'Alfortville va être encore inondée ? Ce sont des « si »... On ne sait pas.

Patrick LEGRAND : Merci. La Commission nationale du débat public est quelque chose qui ne coûte pas très cher, la démocratie au fond ne coûte pas très cher non plus de temps en temps.

Madame et ces Messieurs vont vous répondre, et moi, j'enregistrerai leur réponse. Monsieur Popelin, s'il vous plaît.

Pascal POPELIN : Une crue majeure sur le bassin de la Seine est un phénomène météorologique. A la différence de ce que l'on peut observer en d'autres lieux de France, où une cause produit un effet - une pluie torrentielle produit une crue, cela arrive assez souvent dans le sud de la France, dans le Gard, où tous les 2 ou 3 ans un phénomène se reproduit - ; sur le bassin de la Seine, c'est un peu plus complexe puisqu'il faut l'enchevêtrement d'un certain nombre de phénomènes, un calendrier particulier, du moment où telle rivière rentre en crue, telle autre rentre en crue, et c'est l'addition et la concomitance de ces crues qui fait que si toute cette eau arrive au même moment à l'approche de l'agglomération parisienne, c'est comme si cinq TGV fonçaient à grande vitesse et devaient emprunter un seul tunnel. Tant qu'ils sont chacun dans son tunnel, cela va, et quand ils se retrouvent, forcément quelque chose ne va pas. Donc, c'est pourquoi cela ne se produit pas souvent.

Il a été observé depuis un millénaire que cela se reproduisait en moyenne une fois tous les 100 ans ; c'est une moyenne, donc on peut avoir deux crues centennales qui ont lieu deux ou trois années de suite, et ne plus en avoir pendant 300 ans. Mais, aucun des facteurs qui en sont la cause n'a disparu : fortes pluies, sols gelés, qui se scénarisent en termes de délais dans

une certaine forme et amènent à une grande crue. Donc, ce n'est pas parce que nous n'en avons pas eu depuis 102 ans (pour la grande crue type 1910, que l'on appelle « crue centennale »), ou depuis 1955 (pour une crue moins importante) que cela ne se reproduira pas.

La seule chose que l'on peut dire, en fonction des évolutions observées ailleurs en Europe et partout dans le monde – je ne parlerai pas forcément de dérèglement climatique ou de causes, des grands spécialistes s'y attachent, mais je pense qu'ils n'ont pas le recul suffisant en termes de durée pour évaluer cela – c'est que les évolutions du climat ces 20 dernières années montrent une amplification des phénomènes extrêmes. Concernant la sécheresse et l'inondation, on s'aperçoit que les sécheresses quand elles se produisent sont beaucoup plus sévères qu'il y a 50 ans et que quand on a des phénomènes de crue, ils sont beaucoup plus importants que ceux qui ont été observés par le passé.

Par exemple, lors de la crue à Prague en 2002, on a dépassé tous les maxima qui avaient été observés avant. Je dis cela parce que je lis parfois dans des cahiers d'acteurs ou dans des communiqués de presse qu'il y aurait une forme de paradoxe à prévoir un ouvrage exclusivement dédié à la lutte contre les crues alors que nous sommes dans une période où la problématique est la sécheresse et le soutien de l'étiage. Ce n'est pas contradictoire, dans la mesure où nous savons que même si l'on observe des phénomènes de sécheresse, de difficultés à avoir de l'eau dans les rivières l'été, donc d'alimentation en eau pour la population, on observe dans le même temps, à chaque fois qu'il y a des phénomènes de crues, qu'ils sont sans commune mesure avec ce que l'on avait pu observer par le passé.

Donc, pour répondre à votre question, il n'y a pas un expert de ces questions sur la place de Paris, européenne ou internationale, qui pourra vous dire autre chose que :

- 1- On est sûr que cela se reproduira un jour.
- 2- Personne ne peut vous dire quand parce que personne ne peut prévoir la météo à plus de 10 jours pour une tendance, 5 jours pour une idée qui commence à peu près à se faire, et 3 jours pour avoir la certitude que la grande crue arrive.

Et encore, le bassin de la Seine a un avantage : il est plat et large, donc on voit les crues arriver. On sait qu'en 1910 ou à d'autres périodes, il n'y a quasiment pas eu de victimes humaines, et quand il y en a eu c'étaient plutôt des accidents liés au fait que l'on avait les pieds dans l'eau, que l'on s'est noyé, en essayant de faire un aménagement on a glissé, etc. Mais, la population surprise dans son lit par une crue et qui est emportée : cela ne peut pas arriver chez nous.

Vous savez, quand on avance des hypothèses de ce type, il y a souvent un scientifique qui vient contredire tous les autres, eh bien sur ce sujet-là, même pas Claude Allègre !

Patrick LEGRAND : Tout le monde est pour cette réforme. Il y avait aussi la question des sous, posée par Madame. Combien, et qui va payer ?

Pascal POPELIN : Vous touchez là à un vrai sujet. En effet, l'aménagement peut sembler excessivement cher, dans une période où l'argent public est rare. Certes, on peut toujours relativiser. L'actualité récente sur le Rafale fera peut-être baisser les coûts, Recherche & Développement compris, mais là c'est quand même trois ou quatre Rafale, pas plus, en l'état actuel de ce qu'a coûté le Rafale aux finances publiques.

Je ne mets pas les deux en concurrence, mais je dis que s'il faut que l'on se protège de manière militaire, pour notre sécurité, on doit aussi se protéger des aléas naturels.

Par ailleurs, ce type d'aménagement est amorti en une crue. Compte tenu des économies en termes de dégâts que cela fait faire, on économise, avec la réalisation de l'ouvrage, trois ou quatre fois ce qu'il aura coûté.

Une fois que j'ai dit cela, je n'ai pas pour autant réglé la question : comment va-t-on le payer ?

Il me semble que le débat public doit aider à cela. Il va permettre, pour nous, mais sur la foi de ce qui aura été dit par les uns et les autres, de conclure s'il est important de continuer ou pas, et d'interpeller ceux qui au départ nous ont mandatés pour faire tout cela ; parce qu'on l'oublie. Nous ne sommes pas dans le gadget que des ingénieurs de l'Etablissement Public Seine Grands Lacs ont conçu « comme cela » et veulent à tout prix réaliser ; il s'agit d'une commande de l'Etat et du Conseil Régional d'Ile-de-France, qui se sont demandé comment lutter contre les inondations, améliorer cela, etc. On a proposé une réponse, ils ont dit « étudiez-le » et ils nous ont financés pour cela.

Aujourd'hui, dans le financement il y a :

- 40 % Etat/Agence de l'Eau/Union Européenne ;
- 40 % du Conseil Régional d'Ile-de-France, ce qui n'est pas rien ;
- 20 % de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, c'est-à-dire les départements de Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne.

A quelques ajustements près pour que des zones bénéficiaires puissent aussi contribuer, etc., je pense qu'il ne serait pas déraisonnable que ceux qui ont investi... A l'arrivée, entre les deux Contrats de plan et le projet, qui nous ont amenés à nous présenter devant vous aujourd'hui, il y aura quand même eu 17 millions d'euros investis par l'ensemble de ces collectivités.

Si les conclusions tirées de ces études et de ce débat public sont que c'est bien de le faire, il ne serait pas déraisonnable que ceux qui ont fait étudier les choses, puissent s'engager en termes de financement à peu près dans des proportions comparables en pourcentages.

Ce projet ne se fera pas en une année, le temps indiqué dans un calendrier est très optimiste : 2015-2020 pour le faire. On a la capacité technique de le faire dans cette durée-là, mais on peut le faire en plus longtemps.

J'en termine là, Monsieur le Président, avant que légitimement vous me rappeliez à l'ordre. Au terme de ce débat en tant que maître d'ouvrage, nous poserons cette question aux financeurs potentiels... Stop ! En gros, on aura investi 17 millions d'euros pour faire des études et on met cela dans le tiroir ? Ou continue-t-on, et dans quelles conditions ? A ce moment-là, comment vous engagez-vous ? Naturellement, ce n'est pas notre Etablissement Public, simplement adossé aux ressources de Paris, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, qui pourra financer cet ouvrage.

Voilà ce que je peux vous répondre là-dessus. Le débat public a aussi vocation (au-delà de la pertinence à faire, de la manière dont on peut ajuster) à interpeller les financeurs potentiels pour leur dire « le fait-on ou pas ? ».

Patrick LEGRAND : Merci. Cela répond-il à votre question ? Parfait.

France BERNICHI, Alfortville : Bonsoir. Je reviens sur le côté écologique. Actuellement, peu de zones présentent encore une diversité biologique naturelle. On sait que les lacs, avec

leurs filtres, ont repoussé la faune et la flore, surtout les poissons. Avant, il y avait une diversité de poissons, que l'on ne retrouve plus dans la Seine.

Donc, je voudrais savoir ce que vous allez faire pour la restauration, et comment cela marche techniquement sur les dix réserves que vous allez mettre en place. Merci.

Patrick LEGRAND : Merci.

Amélie ASTRUC : On va mettre à l'écran la représentation de nos espaces endigués, de notre projet, et la localisation de ce que l'on a appelé les « inondations écologiques ».

Vous pouvez voir sur cette carte, représentées en orange et en jaune, les surfaces pour lesquelles nous pratiquerions des inondations écologiques.

Que sont les inondations écologiques ? On veut retrouver, de manière artificielle mais efficace, les relations qui existaient auparavant beaucoup plus naturellement entre le fleuve et le lit majeur de la Seine à cet endroit, qui était très riche (et reste encore assez riche) en réseaux hydrographiques secondaires : d'anciens petits bras de Seine, ce que l'on appelle des « noues », qui sont donc des fossés larges, peu profonds, dans lesquels l'eau s'écoule lentement. Tous ces milieux offrent une biodiversité, une faune et une flore de zones humides remarquables.

Le problème est que les travaux réalisés sur le bassin de la Seine ont progressivement asséché tous ces anciens bras de Seine, ces réseaux de noues. Ils se sont asséchés progressivement et ont perdu leurs caractéristiques de zones humides.

Le principe serait : tous les ans, mettre en eau les réseaux de noues les plus intéressants et certains espaces localisés, comme vous pouvez le voir rive droite de Seine (plutôt à droite de la carte) et rive gauche, de l'autre côté. La mise en eau de tous ces espaces serait dans des buts bien spécifiques.

Certaines inondations écologiques seraient faites à partir d'eaux de nappes, pour des milieux qui se développent avec ce type d'eau, qui est pauvre en éléments nutritifs. Il y a des forêts alluviales, des prairies humides, c'est tout un système qui existait auparavant, qui existe encore mais qui est vraiment relictuel.

Il y aurait aussi des inondations écologiques à partir d'eau de Seine, ce serait plutôt à vocation ornithologique. Avec l'eau de Seine qui est riche en éléments nutritifs, cela permettrait le développement de la vie faune, c'est-à-dire des oiseaux nicheurs et des oiseaux migrateurs typiques de cette zone.

Donc, ce serait ce principe. Ces inondations se feraient par pompage, car de manière gravitaire ce n'est plus possible, mais elles permettraient, de manière annuelle, en étant maîtrisées et régulièrement faites, de restaurer une partie de ces caractéristiques aujourd'hui disparues ou fortement dégradées.

France BERNICHI : Ma deuxième question, j'ai lu dernièrement dans « Le Parisien » qu'une pollution venait des lacs, car des rondelles en plastique sont déversées dans la Seine, elles proviennent des filtrages des lacs. Pouvez-vous nous donner une explication ?

Pascal POPELIN : « Le Parisien » ? En général on a des revues de presse ; cela, on ne l'a pas vu !

Patrick LEGRAND : Donc il n'y a pas de rondelles dans vos lacs ?

Pascal POPELIN : Non...

Régis THÉPOT, Directeur Général de Seine Grands Lacs : Je crois que j'ai vu un article dans ce sens, mais disant que cela provenait d'une station d'alimentation en eau potable. Il y avait eu une petite enquête de police pour savoir d'où viennent ces rondelles, elles ne viennent pas des lacs.

Dans votre question, j'avais compris aussi une autre question consistant à dire que les lacs réservoirs pouvaient avoir éventuellement un impact écologique important. C'est vrai que la retenue permanente a un effet sur la faune piscicole, les poissons en particulier, et aujourd'hui la façon dont on doit gérer la ressource en eau au niveau européen et au niveau national, notamment l'Agence de l'Eau, nous conduit à éviter autant que possible d'avoir des retenues permanentes. Cela a bien été le choix des concepteurs du projet puisque le stockage de l'eau en période de forte crue va se faire latéralement (on vous l'a montré tout à l'heure mais on peut le réexpliquer), on ne va pas barrer le cours d'eau principal, donc on ne va pas entraîner ce bouleversement du milieu naturel dans la rivière.

C'est une des raisons pour lesquelles ce projet a été conçu ainsi ; on s'inspire d'ailleurs de projets qui existent ailleurs, notamment le long du Rhin, ce qui s'appelle des « polders ». C'est un principe dit de « sur-inondation » qui est, il est vrai, un peu poussé à la limite dans le cas du projet de La Bassée. Cela consiste à essayer d'inonder plus longtemps et sur des hauteurs un peu plus élevées des zones qui l'étaient déjà naturellement, de façon à stocker de l'eau de manière dynamique lorsqu'on en a besoin pour protéger l'aval.

Patrick LEGRAND : Merci. Cela répond-il à peu près à vos interrogations, Madame ? Ce n'est jamais parfait, mais on avance progressivement.

Une participante : Bonsoir, je suis alfortvillaise et je suis ravie par ce projet parce que j'ai toujours entendu mes parents dire qu'ils avaient peur de la crue – forcément, nous sommes en pavillon.

Je voudrais savoir s'il y a eu d'autres débats publics, à Paris et dans d'autres régions. L'avis des habitants de La Bassée a-t-il été sollicité ? Que pensent-ils de ce projet ? Vont-ils participer au coût ? Dans quelles proportions ?

Il semblerait qu'il n'y ait que des avantages, y aurait-il des inconvénients que l'on ignore ?

Il y a beaucoup de questions.

Patrick LEGRAND : Nous allons laisser les deux dernières questions à Madame et Messieurs, normalement la présentation des coûts et des avantages jusque dans les impacts, c'est le rôle du maître d'ouvrage.

Concernant le débat public, d'abord cela dure 4 mois, donc je ne vais pas vous résumer en 5 minutes 4 mois de débat public, qui n'est pas encore terminé. Il vaut mieux attendre la fin parce que c'est un processus aussi : cela s'accumule et se construit, et les choses se sont construites.

Il y a eu une affluence record sur le site même du projet d'équipement : 120 personnes à Sourduin (du côté de Provins) un jour de novembre ou décembre avec un brouillard à couper au couteau ; à Gouaix, 120 personnes il n'y a pas très longtemps, et 4 heures de réunion, sur les enjeux environnementaux. Donc, ce sont vraiment des interrogations.

Je le dis « à la louche » et de façon très incomplète : des appréciations très nuancées sur le projet. On l'a encore entendu hier soir, car on a commencé à construire une expertise

collective scientifique avec le public ; cela peut surprendre parfois que les scientifiques soient obligés de défendre leurs thèses devant le public, mais c'est plutôt une bonne nouvelle pour la science aussi de retourner en société : certains pensent que l'on s'occupe de la crue, mais qu'il faut aussi s'occuper des étiages.

Je dirais presque que pour l'aval, les enjeux, ce sont les crues ; et pour (si je dis des bêtises vous me le dites) le terrain, La Bassée, c'est les crues, mais aussi les étiages. Cela amènera probablement des modifications assez importantes de toutes les modélisations prévisionnelles.

Sur l'amont, nous n'avons pas fait de réunions publiques, sauf si l'on appelle Troyes « l'amont ». Mais franchement, Troyes a été une grosse déception parce qu'il n'y avait trois fois rien, personne. Cela n'a pas été très palpitant, très chaud, cela a été une collection (comme disait le Général de Gaulle) de cabris qui sautaient en disant « on veut, on veut, on veut »... « Europe, Europe, Europe ». C'est dommage, mais on a souvent beaucoup de mal (c'est pourquoi je suis assez content ce soir) à faire fonctionner ce type de réunion dans des villes fortement urbanisées.

Sur l'aval, des régions urbaines pourraient profiter de cet équipement.

Plus on est à l'est, plus on voit de monde ; à Corbeil-Essonnes il n'y avait pas grand monde, mais la réunion a bien tenu et bien réagi. Cela nous a amené à demander à un spécialiste des questions d'assurance d'être là – merci d'être venu.

Plus on va vers l'ouest, moins il y a de monde. Cela n'a rien à voir avec le risque, si j'ai bien compris. Du côté de Nanterre, on aurait pu imaginer qu'il y ait beaucoup de monde, et il n'y a pas eu grand monde ; j'ai trouvé que c'était dommage.

Après, vous avez le verbatim de chaque réunion, sur le site, si vous voulez descendre dans la chair des débats.

A la fin du débat public, vous aurez notre compte-rendu, et dans les deux dernières réunions (l'une à Bray-sur-Seine pour ce projet-là, et l'autre à Nogent pour l'équipement prévu par Voies Navigables de France, l'élargissement de la Seine) je commencerai à faire une synthèse un peu plus développée. Mais, le vrai compte-rendu sera fait deux mois après le 17 février.

Je ne peux pas en faire plus, Madame, mais je vous ai déjà donné quelques pistes.

Les questions de financement ont toujours, toujours, été évoquées. Cela nous demande une analyse un peu fine de tout ce qui a été dit, pour vous décrire..., au-delà de ce que vous avez dit, les enjeux.

Derrière les questions de financement – ce n'est pas que le financement, ce sont des questions de gouvernance – nous avons bien senti qu'il y avait un certain nombre d'interrogations.

Je ne peux pas aller plus loin, je suis à l'extrême de ce que je peux dire ce soir.

Méfions-nous tout de même parce qu'il y a une espèce de frontière entre les départements et la région amont, les départements et la région aval, qui m'a parfois rappelé celle qu'il devait y avoir entre le Duc de Champagne et les Rois de France.

La Bassée n'est pas seulement une formidable zone humide – dont je crois que c'est la Journée nationale aujourd'hui : la Journée mondiale des zones humides. Je pense que nous

le dirons dans notre rapport, il faut se remettre à discuter entre deux régions et entre deux départements, parce que se construisent des rapports pas toujours très clairs, pas toujours très sains, qui sont même peut-être de l'ordre de la psychanalyse : vieil antagonisme, « c'est toujours moi qui paie »... A tel point qu'au tout début du débat public Monsieur le Maire de Nogent-sur-Seine a inauguré le port de Nogent-sur-Seine, et il n'y avait personne de la Seine-et-Marne ; pourtant ce port est à deux pas (deux coups de rame) de la Seine-et-Marne.

Le débat public est un énorme thermomètre pour sentir l'état politique et l'état de la population ; j'en dirai plus peut-être, on peut même aller de temps en temps beaucoup plus loin.

Mais, attendez que l'on ait fini. Je ne vous ai pas trop déçue ? Vous en voulez plus ? Il faudra attendre. Je ne suis pas de ces experts qui savent tout immédiatement.

Je vous passe la parole.

Pascal POPELIN : Je ne perds pas de vue les deux derniers morceaux de questions qui étaient plutôt pour nous, mais je voudrais revenir sur la question des étiages que vous avez évoquée.

C'est dans le débat puisque cela fait partie des choses qui ont été échangées, y compris dans la question de Madame. Un des arguments pour dire que l'on devrait penser à un autre projet, est de dire « il ne fait que la lutte contre les crues, il ne fait pas le soutien d'étiage ».

Concernant la problématique du soutien d'étiage (qu'il y ait suffisamment d'eau dans les rivières pour les besoins humains : navigation, irrigation, production d'eau, et tirant au milieu), jusqu'à maintenant nous nous sommes dotés de capacités qui nous ont permis de répondre toujours à 100% à cette problématique sur l'agglomération parisienne. Il n'y a pas eu, que je sache, pendant la canicule de 2003, de restrictions d'eau sur l'agglomération parisienne ; il n'y a pas eu de problèmes en 2011, une des années les plus sèches, même si nous n'avions pas à 100% nos ouvrages.

Donc, on demande pourquoi on ne répond pas à un problème, auquel la main de l'homme a justement su répondre ! En revanche, sur la lutte contre les crues, je suis navré de dire que ni les quatre lacs réservoirs tels qu'ils existent, ni tous les aménagements faits, ni d'ailleurs ce cinquième ouvrage si nous le faisons, ne nous prémuniront à 100 % contre ce risque naturel.

Il me semble que la sagesse, y compris de certains pseudo-comités scientifiques, serait de regarder le problème comme cela.

Patrick LEGRAND : Non, pas de grossièretés comme cela dans les débats, on finit par se fâcher bêtement.

Pascal POPELIN : Non, vous l'écrirez dans le verbatim, parce que je l'assume complètement ! Je crois que quand on veut parler des choses, il faut savoir de quoi on parle, et je dis qu'aujourd'hui sur le bassin de la Seine nous n'avons pas de problème de soutien d'étiage, et que nous avons par contre une réponse à la problématique d'écrêtement des crues qui sera sans doute toujours insuffisante mais que nous devons améliorer, et cet outil permet de le faire.

Sur la question du financement posée par Madame, et en particulier sur le fait que les riverains de l'ouvrage paieraient ou pas : nous considérons (nous ne sommes pas les seuls) que si cet ouvrage se fait, il est a minima d'intérêt national, sinon européen. Donc, une partie du financement sera européen, et une partie du financement sera de l'Etat.

Pourquoi ? Parce que ce n'est pas qu'un problème de Parisiens. Si une crue du type de celle de 1910 se reproduit, nous évaluons les dégâts aujourd'hui au bas mot à 20 milliards d'euros. On ne voit pas bien à quoi cela correspond, donc je vous donne des chiffres :

- Cynthia a été évaluée à 1 milliard d'euros.
- Le système assurantiel français, qui permet de financer les indemnités liées aux catastrophes naturelles, réassurance comprise, c'est 5 milliards d'euros pour toute la France et pour une année (là, on serait sur des échelles de 20, minimum).
- Le budget total de la Région Ile-de-France sur une année, c'est 4,5 milliards d'euros.
- L'investissement de l'Etat sur une année, en infrastructures, c'est 11 milliards d'euros.

Donc, vous voyez bien que quand on a le cas échéant 20 milliards à décaisser, cela devient un problème national. Cet ouvrage est donc d'enjeu national et à ce titre, les contribuables, y compris de Marseille, et de La Bassée aussi, financeront quelque part une partie de l'ouvrage si l'Etat s'engage à le financer, comme nous le souhaitons.

Ensuite, il y a une solidarité régionale. Pour l'instant, la Région ne s'est pas engagée à le financer, elle s'est engagée à financer les études et ce débat (c'est leur principal financeur) : 40% ; parce qu'il y a 40% de l'Etat, mais c'est l'Etat, l'Agence, l'Europe ; donc le premier financeur finalement est le Conseil Régional d'Ile-de-France. C'est normal, puisque c'est le premier risque de catastrophe naturelle majeure qui pèse sur nos têtes en Ile-de-France. On n'est pas sur une zone sismique, sur telle ou telle faille ; on ne risque pas des typhons, etc. Notre principal risque est l'inondation. C'était normal que la Région se positionne là-dessus, et je pense qu'il serait normal que demain elle se positionne aussi.

Après, resteront les collectivités, mais sans frapper au hasard. Le financement résiduel qui relèverait des collectivités (départements, communautés de communes, communes, etc.), serait au prorata des bénéficiaires qu'elles peuvent attendre de la chose. En particulier, essentiellement, peut-être les Conseils Généraux sur l'investissement, mais là aussi, au prorata de l'effort qu'ils auront à faire. Je dis cela dans le Val-de-Marne ; le Val-de-Marne serait le principal département bénéficiaire, donc celui qui paierait le plus, par rapport à un département comme la Seine-Saint-Denis, le mien, où l'on est bénéficiaire mais bien moins.

Pour moi, ce financement des collectivités est résiduel, une fois que la solidarité nationale et la solidarité régionale, pour les raisons que je viens de dire, auront été mises en œuvre.

Dernier point sur les inconvénients ; il y en a toujours. Par honnêteté intellectuelle, on s'est efforcé dans le dossier du maître d'ouvrage de signaler les points de force et les points de faiblesse, y compris quand on compare les différents scénarii qui nous ont amenés à choisir cet aménagement-là plutôt que les deux ou trois autres qui avaient été imaginés.

On a les points de force et les points de faiblesse de chaque chose.

Dès que l'on fait un aménagement quel qu'il soit, même quand on construit une maison, on modifie le cours naturel des choses, et dans cette modification il y a du plus, et du moins.

Pour l'espèce naturelle que nous sommes, les êtres humains, construire une maison est plutôt positif, même si pour une autre espèce naturelle, c'est moins bien - par exemple s'il y avait des tritons dans le jardin.

Quand nous avons construit les lacs réservoirs, ils ont modifié le paysage, et un certain nombre d'habitudes. Par exemple, une modification majeure a été l'évolution des itinéraires

migratoires des oiseaux, mais de façon positive car ils ont trouvé un endroit leur convenant, ils se sont adaptés, personne ne leur a donné la carte et le GPS pour aller là.

Pour ceux qui voudraient des projets neutres, de manière environnementale, ne modifiant absolument rien de ce qui existe aujourd'hui : dans ce cas on continue à gratter des silex. De toute façon, on va modifier quelque chose que la main de l'homme a déjà profondément modifié. La zone de La Bassée, s'il n'y avait pas eu la mise à grand gabarit, dans des conditions un peu n'importe comment à l'époque, ne se serait pas dégradée par rapport à son état initial. Nous ne proposons sans doute pas de ramener cet état à l'équivalence, mais de s'en rapprocher.

Dans avantages/inconvénients, il y a parfois des inconvénients auxquels on n'a pas pensé, que le débat nous permet de mettre en évidence. Quand cela devient convergent parce que c'est dit ici et là, dans tel et tel cahier d'acteur, cela nous interpelle et on regarde. Je pense qu'au terme de ce débat, nous retravaillerons sur un certain nombre d'éléments, soit des choses auxquelles on n'avait pas pensé, qu'il faut intégrer dans notre réflexion, soit des choses que nous avons vues d'une certaine manière et nous rechercherons une façon de les modifier (tel ou tel élément technique). Par exemple, la manière dont on a imaginé le pompage est une solution technique d'ingénieur tout à fait viable, mais à travers le débat, différentes objections qui ont pu être faites ici ou là, on se dit que l'on pourrait investir encore un peu pour réfléchir à une solution qui serait plus économique en termes d'investissement au départ, et de coût de maintenance ensuite.

Ces choses sont sorties dans les observations du débat public.

Denis LAURENT, Saint-Maur-des-Fossés : Bonsoir, je serai un Saint-Maurien les pieds dans l'eau, en cas de crue de 1910. Pour autant, j'ai bien pris connaissance du dossier et je suis très sceptique, parce que la solution proposée l'est par rapport à d'autres hypothèses. Vous avez rappelé les trois hypothèses dans la présentation, tout à l'heure.

Il y a l'hypothèse de faire quelques barrages sur l'Yonne, l'hypothèse de faire des zones de ralentissement de crue sur le bassin de l'Yonne, et l'hypothèse des casiers de La Bassée.

Déjà, je ne comprends pas pourquoi ne sont pas envisagées des mesures (je dis « mesures » parce qu'il y aurait une diversité d'actions) pour ralentir la crue de la Seine sur l'ensemble du bassin, non pas 60, 80... Vous parliez de zones de ralentissement de crue sur l'Yonne, pourquoi pas des zones de ralentissement de crue sur la Seine, de façon à décaler encore plus la crue de l'Yonne de la crue de la Seine ? C'est le premier point. Pourquoi ne pas l'avoir envisagé avec l'ensemble des mesures sur le bassin Seine ?

Ensuite, je suis très sceptique sur l'efficacité des casiers et du remplissage, à partir des éléments que vous présentez. Cela a été redit dans la présentation par Amélie Astruc, le principe est de remplir les casiers pour écrêter la crue de l'Yonne à son sommet (c'est ce que j'ai entendu). Je ne sais pas si vous avez des visuels reprenant les graphiques et les hydrogrammes, mais dans le dossier il y a, page 51, le schéma d'évolution des crues de l'Yonne et de la Seine, ce sont des évolutions un peu idéales, et on écrête la crue de l'Yonne en prélevant 55 millions de mètres cubes de la Seine, tout ceci en anticipant de 4 jours, puisque c'est le délai d'anticipation possible.

Le problème est que la nature ne fait jamais les choses de façon parfaite, idéale, et en tout cas prévisible. Si l'on prend la crue de 1910, vous avez un hydrogramme de cette crue qui décrit que les choses ne se sont pas faites de façon régulière, et que le sommet de la crue au niveau de Paris s'est fait progressivement, par paliers, et en complet décalage avec la crue de l'Yonne.

Si l'on regarde l'hydrogramme, et en prenant un délai d'anticipation de 4 jours, on va remplir les casiers beaucoup trop tôt pour éviter le sommet de la crue à Paris ; sauf explications différentes, que j'attends. Il y a des dates, on aurait prévu le 20 janvier la première pointe de crue à Paris, qui se produit le 24 puisqu'il y a 4 jours d'anticipation, donc on remplit les casiers entre le 20 et le 24 janvier, et patatras ! L'évolution de la crue est différente de ce qui était prévu, il y a un deuxième sommet de crue, beaucoup plus important, le 29 janvier, et une fois que les casiers sont remplis on ne peut plus les déverser donc cela ne sert plus à rien.

Donc, deux questions : une, fondamentale, sur l'ensemble du bassin : pourquoi une autre hypothèse n'a-t-elle pas été prise en compte ? La deuxième, sur l'efficacité du système.

Patrick LEGRAND : Merci. Madame, Messieurs, allez-y.

Amélie ASTRUC : Je vois que vous avez très bien étudié le dossier, nous en sommes très heureux.

Pourquoi a-t-on choisi ce site de La Bassée ? Vous l'avez parfaitement compris, on vient pomper les eaux de la Seine, pour diminuer l'impact des crues de l'Yonne. Comme vous l'avez dit, on ralentit bien la Seine pour laisser passer la crue de l'Yonne.

Pourquoi n'a-t-on pas agi ailleurs sur le bassin de la Seine, sur la Seine en amont de la confluence ? Parce qu'il y a déjà la présence de notre lac réservoir Seine, le lac de la Forêt d'Orient, qui est situé plus en amont sur le bassin et qui a déjà une action très importante en termes de réduction des débits à l'aval de ce lac réservoir.

Pourquoi s'est-on situé à l'amont immédiat de la confluence entre les deux rivières ? C'est parce que l'on veut avoir le plus de finesse et de précision possible, pour pouvoir prédire la crue de l'Yonne et agir au moment même de sa formation et de sa pointe. Donc, en étant à l'amont immédiat de la confluence entre les deux rivières on est sûr d'avoir l'efficacité la plus importante vis-à-vis de cette pointe de crue de l'Yonne qui arrive à Montereau-Fault-Yonne.

Concernant l'hydrologie de la crue de 1910 (vous voyez sur ce document le principe d'écrêtement des crues) : on a dit qu'il fallait avoir un modèle de prévision des crues à un horizon de 4 jours, parce qu'entre le moment de la formation du pic de crue à Montereau et le démarrage du pompage pour être à même d'écrêter la pointe de crue et de prélever les 55 millions de mètres cubes, en règle générale le pompage doit démarrer à peu près 3 jours avant le passage de la pointe de crue de l'Yonne.

On a besoin de 24 heures supplémentaires pour mettre en sécurité le site, faire évacuer les personnes situées à l'intérieur de ces espaces, pour pouvoir ensuite en toute sécurité remplir progressivement les espaces endigués.

Sur l'hydrologie de la crue de 1910 vous avez raison, il y a eu une première pointe de crue de l'Yonne, la Seine était encore basse, et quelques jours plus tard il y a eu une deuxième pointe de crue de l'Yonne qui s'est conjuguée avec un niveau de Seine important. Cela a eu lieu à 4/5 jours d'intervalle. Le pompage dure 6 à 7 jours, on démarre le pompage 3 jours avant la pointe de crue et on l'arrête 3 jours après la pointe de crue : on est à 6 jours.

Le modèle de prévision des crues aurait vu la première pointe de crue de l'Yonne, il aurait commencé à pomper, et la prévision des crues étant mise à jour toutes les 6 heures ou toutes les 12 heures pour rafraîchir la prévision et la rendre la plus précise possible au fur et à mesure de l'évolution des crues, le pompage se serait progressivement adapté, en prévoyant progressivement, 12 heures après, et encore 12 heures après, le passage de la seconde pointe de crue de l'Yonne et le passage de la première pointe de crue de la Seine.

Donc, au final, l'aménagement aurait eu un impact sur une semaine sur la formation de la pointe Seine et Yonne qui se serait propagée de Montereau-Fault-Yonne à Paris, et l'efficacité aurait été sur une semaine, écrêtant les deux pointes.

Je suis désolée de cette réponse assez technique.

Denis LAURENT : Ce serait intéressant que vous montriez l'hydrogramme.

Amélie ASTRUC : Oui, on peut le mettre. Là, c'était le principe d'écrêtement.

Denis LAURENT : Je ne suis pas ingénieur expert donc c'est peut-être présomptueux, mais quand on voit l'hydrogramme on voit bien que le 21 janvier on a la pointe de crue de l'Yonne. D'après ce que vous dites, vous prenez la décision d'écrêter avant le 21 janvier ; dans le rapport il est dit que vous remplissez les casiers sur 2-3 jours et non pas 6 jours.

Amélie ASTRUC : C'est une erreur du rapport, oui, c'est une faute.

Denis LAURENT : Si vous commencez à remplir les casiers le 19 janvier parce que vous prévoyez la crue de l'Yonne le 21, en fait la pointe de crue à Paris se situe le 29.

Amélie ASTRUC : Il y a le temps de propagation.

Denis LAURENT : En plus de ce questionnement et ce scepticisme, n'oublions pas que cela ne se passera ni selon l'hydrogramme que vous avez présenté avant, qui est l'hydrogramme idéal, etc., ni comme la crue de 1910 ; ce sera encore autre chose puisque la nature fait toujours autrement et nous surprend. Donc, toute l'efficacité du système repose sur une prévision qui doit être optimale, avec une décision de remplissage des casiers optimale, et tout doit bien se passer, mais cela ne se passe jamais comme cela.

Amélie ASTRUC : Je suis d'accord avec vous, il peut y avoir plein de situations dégradées, ou des ondes de crue différentes, et autres. On a fait une étude hydraulique assez précise et même assez complète, qui a pris en compte ce qui se passerait si l'on pompait trop tôt, ou tard, par rapport à la prévision, ou s'il y avait par exemple des modes dégradés, moins de mesures disponibles... On a fait tout un tas de tests de sensibilité vis-à-vis de ce modèle de prévision et les résultats qui concluent cette étude permettent de dire que la règle de gestion que l'on a déterminée reste robuste, même en situation dégradée ou si l'on n'a pas pris la décision pile au bon moment, et que l'ouvrage continue à être efficace.

Avec cette façon de pouvoir gérer l'ouvrage d'une manière adaptative, vous faites votre prévision à 4 jours mais vous ne vous contentez pas de faire votre prévision à 4 jours, vous la rafraîchissez 6 heures après, 12 heures après, 18 heures après, et vous affinez progressivement cette prévision. Si vous avez fait une erreur au départ, cela vous permet de rectifier le tir, de le corriger progressivement, et ainsi de conserver une efficacité optimale.

On a fait des tests sur ce modèle de prévision, pour une crue un peu compliquée comme la crue de 1910 (ce n'était pas une belle formation d'une seule pointe de crue), également pour la crue de janvier 1982, qui était encore plus compliquée que celle de 1910, avec plusieurs pointes de crue de l'Yonne qui se sont succédé, avec plusieurs pointes de crue de la Seine.

Régis THÉPOT : Je voudrais apporter une précision non technique. Je suis dans la même catégorie que Monsieur, je ne suis pas technicien, mais j'ai de l'expérience en matière de gestion en temps réel, du barrage de Villerest, sur la Loire. Il fallait que nous soyons bons dans la prévision de gestion de l'ouvrage, en anticipant des événements non connus. Quand vous gérez un ouvrage, bien sûr vous ne savez pas ce qui va se passer dans les heures qui suivent, il y a toujours une part de décision de celui qui gère l'ouvrage.

Nous sommes très contents de cette question et très contents de ce que vous mettrez dans le verbatim, car pas plus tard qu'hier nous étions avec Jean-Louis Rizzoli à la Journée du Centenaire de la Société Hydrotechnique de France, cette société remet des prix aux meilleurs travaux scientifiques de la profession. Il y avait 400 personnes dans la salle. Un chercheur a fait sa présentation sur la façon dont on pouvait arriver aujourd'hui par une méthode dite « analogique » (je vais vous l'expliquer telle que je l'ai comprise, de la manière la plus simple possible), à avoir de bonnes prévisions de gestion de crue à une semaine.

Actuellement, nous sommes partis simplement sur une anticipation à 4 jours dans le dossier présenté. D'ailleurs, nous avons été questionnés deux ou trois fois là-dessus.

Il faut donc que vous sachiez qu'aujourd'hui nous avons des outils qui permettent une bonne prévision à une semaine. Ils sont à l'heure actuelle gérés par les Services de prévision des crues de l'Etat.

Je souhaiterais qu'éventuellement vous nous posiez la question sur le site Internet pour que nous puissions vous renvoyer les éléments de cette thèse. Comme le disait le Président Popelin tout à l'heure, c'est un des points sur lesquels nous continuerons à travailler dans ce projet s'il devait être poursuivi.

On a aujourd'hui, en tant que technicien, la quasi-certitude que l'on disposera d'outils qui iront bien au-delà des 4 jours tels qu'on vous les a présentés ; la technique évolue très rapidement.

En un mot, le principe remarquablement intelligent de cette méthode consiste à sortir un peu des méthodes antérieures en agrégeant des données disponibles : températures, niveaux de pluie, niveaux de pression ; donc savoir à l'instant T à quelle situation météorologique du passé on peut se référer. En clair, aujourd'hui il fait - 2°C, il n'a pas plu depuis plusieurs jours, etc., la pression est de tant. Vous suivez cela sur un certain nombre d'heures, sur un territoire, et vous pouvez vous référer à des connaissances très fines du passé, à des situations déjà connues. Par exemple, aujourd'hui la situation ressemble à celle que l'on a connue en janvier 1942, et si vous êtes prévisionniste, si vous gérez le barrage, l'expérience montre que c'est un outil fondamental pour vous aider à prendre la décision.

C'est un élément, il y en a d'autres, comme les données des radars, on a des modèles mathématiques, des modèles météorologiques de plus en plus précis.

Il est clair qu'aujourd'hui la technique, la recherche, permettent d'aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite, et c'est un des sujets sur lesquels on veut travailler avec les Services de l'Etat, car ce sont eux qui assurent la prévision des crues.

Je répète : on a la certitude que l'on pourra obtenir sans difficulté ces 4 jours et que l'on aura des éléments permettant de lever votre interrogation, qui est tout à fait logique, mais on progresse très vite en la matière.

Patrick LEGRAND : Monsieur, cela fait-il un peu avancer votre questionnement ?

Denis LAURENT : Je pense que la première question que j'ai évoquée pourrait être prolongée par de nombreux commentaires ; il s'agit ici d'essayer de gagner au mieux 30 centimètres de hauteur de crue, par un projet extrêmement lourd, important ; ne pourrait-on pas gagner autrement ces 30 centimètres ?

Je ne sais pas si des études ont été faites. Si l'on avait la météorologie de 1910, qu'aurait-on comme crues aujourd'hui malgré les barrages, les grands lacs de Seine ?

Avec toutes les mesures, toute l'action humaine : l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, les modes agricoles, la suppression des mares, la suppression des haies, la suppression de toutes les zones d'expansion de crues, c'est-à-dire de toutes les éponges, finalement, tout ce que l'on a fait en essayant de prévenir les crues ne sert absolument à rien car on a fait exactement l'inverse (ce que je viens de décrire).

Si l'on crée des casiers pour essayer d'abaisser la crue et donc le risque d'inondation, mais si par ailleurs on ne répare pas ou on continue à dégrader la nature telle qu'elle peut contenir et diminuer le risque d'inondation, cela ne servira absolument à rien.

Je crois que 600 millions d'euros d'investissement sont prévus, plus 4,5 millions par an pour le fonctionnement, ce sont des budgets considérables, mettons ces budgets au service d'actions vis-à-vis de la population, de l'ensemble des acteurs : industriels, élus, agriculteurs, pour restaurer des milieux naturels qui sont les meilleures fonctions de rétention de l'eau en cas d'inondation.

Patrick LEGRAND : Merci. Avant que vous ne répondiez, un bon débat public sur toute la région parisienne sur les crues et la gestion des crues serait extrêmement utile pour partager et unifier l'avis, ou en tout cas donner une représentation collective de ces questions. C'est probablement l'une des conclusions de ce débat, car les questions que vous posez débordent largement l'équipement.

Pascal POPELIN : Concernant l'action actuelle des ouvrages existants, c'est-à-dire les quatre lacs réservoirs que nous exploitons, si l'on reprend exactement le modèle d'une crue type 1910 et que l'on y intègre l'action que l'on pourrait avoir avec les ouvrages construits depuis, cela représente 70 cm de hauteur d'eau en moins. Pour autant, par rapport à 1910, ce serait sans doute beaucoup plus de dégâts, car l'urbanisation s'est faite d'une manière désordonnée. J'entends même certains dire qu'il faudrait continuer de la faire désordonnée, car on sait construire de manière sécurisée par rapport à un bâtiment qui résisterait à une crue, mais cela pose la problématique que vous avez évoquée, qui est celle de la disparition des zones d'expansion de crues. Vous les présentez comme une solution alternative, mais où sont-elles géographiquement ? Sauf à détruire des quartiers entiers, et je ne crois pas que ce soit ce que l'on nous propose.

Effectivement, il y aurait sans doute plus de dégâts, mais imaginons que nous ne fassions pas fonctionner nos ouvrages en cas de crue majeure, les dégâts seraient 30% encore supérieurs. A un moment donné, il est difficile de savoir d'où on part, simplement on sait qu'on abaisserait la ligne d'eau de 70 cm, si un événement du même type se reproduisait, et que sans nous cela coûterait 30% plus cher dans les ordres de grandeur que je vous ai indiqués, ce qui représente des milliards d'euros. Vous estimez que ce n'est que pour 30 cm au mieux dans le cadre de nos ouvrages, et on voit d'ailleurs dans certaines de nos modélisations que c'est parfois moins.

Je voudrais vous faire trois remarques. Si une crue comme celle de 1982 était à 6,20 m on fermerait le RER C et par extension le métro, ce qui provoquerait une paralysie pendant le temps de la crue. A 6,15 m, il ne se passe rien. Si l'on a une capacité de faire descendre de 30 cm dans un tel cas, ce serait ou un non-événement, c'est-à-dire si l'on peut actionner notre ouvrage, jouer sur ces 20 ou 30 cm, il ne se passe rien ou bien on est paralysé. Le premier élément n'est pas de faire baisser le niveau d'eau, mais de faire en sorte de baisser la fréquence de probabilité de retour d'un événement qui nous ennuie.

Les dégâts à plus ou moins 30 cm ne vont pas faire varier sur une courbe linéaire. Plus l'eau monte, plus la courbe des dégâts est exponentielle. Mais avec 70 + 30 cm, puisque ce sera un effet cumulatif avec l'action que nous avons déjà, vous réduisez quand même les choses d'un mètre, et cela devient extrêmement significatif.

On a des seuils, en dessous de 6 m, on sait gérer. Il ne se passe pas grand-chose, les voies sur berge sont fermées, on prend quelques précautions, mais il ne se passe rien. A 7 m, on est très ennuyé, mais les dégâts restent acceptables et au-dessus de 8 m, on entre dans la vraie catastrophe. Dans ces cas, avoir par l'action d'un certain nombre d'ouvrages qu'on pourrait faire fonctionner précisément car on a la possibilité d'appuyer sur les boutons d'une certaine manière, ce n'est pas aussi simple que cela, mais en tout cas de manière modélisée et au moment optimal, pouvoir jouer sur un mètre, ce n'est pas rien dans cette affaire.

Dans de nombreux cas, cela évitera, même que vous l'imaginiez, et c'est l'un des paradoxes des ouvrages qui existent déjà, parce qu'ils existent et parce qu'ils nous protègent des petits aléas qu'on aurait sinon tous les deux ou trois ans, on oublie le risque. En même temps, on est content qu'ils nous protègent de ce qui existe.

Je termine sur : y a-t-il une autre solution ? Cela fait 25 ans que ce qui est présenté aujourd'hui a commencé à être réfléchi. Les premiers, qui ont commencé à y réfléchir, ne se sont pas précipités sur La Bassée pour dire que c'est là qu'il fallait faire quelque chose. Il y a eu différentes idées, elles ont été rappelées. D'ailleurs, c'est la Commission nationale du débat public qui nous a demandé d'insister sur ce point, car pour nous c'est tellement évident, puisque nous avons travaillé dessus pas forcément Amélie Astruc qui ne travaillait pas sur ces questions il y a 25 ans, moi non plus du reste, ni Régis Thépot.

On a été dans une sorte de zoom, qui évoquant l'ensemble des possibilités, nous a amenés à progressivement travailler trois projets, et sur trois projets dire celui qui en rapport coût/bénéfice est finançable, acceptable du point de vue environnemental, et apporte une efficacité, celui qui sur ces trois critères rassemble le plus grand nombre de plus par rapport au nombre de moins. C'est celui-ci que l'Etat, la Région et nous-mêmes ont décidé de travailler en débat et de présenter.

Voilà tout simplement comment cela s'est passé.

Si vous en avez d'autres, c'est que tous ceux qui ont travaillé là-dessus depuis 25 ans ont eu la cécité de ne pas les voir, mais en tout cas, on ne les a pas trouvés.

Patrick LEGRAND : On aurait pu imaginer que le débat public soit mis en place plus tôt. Nous avons à peu près épuisé la question, surtout que vous pouvez la reposer par écrit sur le site.

Un participant : Bonjour, vous avez évoqué tout à l'heure, et ma question est peut-être prématurée, la mise à grand gabarit dans les années 70 de la Vallée de la Seine, qui a généré un certain nombre de désordres. Ce n'est pas tout à fait ce débat public, mais il est question de la suite d'une mise à grand gabarit plus importante. Les deux projets ont des enjeux complètement différents, je suis tout à fait d'accord sur l'intérêt qu'a l'ouvrage dont il est question maintenant, mais il y a une interaction avec la mise à grand gabarit projetée. J'aimerais bien que l'on voit les problèmes, l'interaction que cela présuppose et savoir si entre autres les bassins de La Bassée ne seraient pas un contrebalancement à l'effet négatif de la mise en grand gabarit prévue après.

Pascal POPELIN : Il y a des représentants de Voies navigables de France qui sont dans la salle et qui sont eux les porteurs du projet de mise à grand gabarit. L'avantage de l'histoire est qu'elle nous instruit. Si j'ai affirmé, et je maintiens que les conditions dans lesquelles la mise à grand gabarit (la partie actuellement mise à grand gabarit de la Seine), ont été lourdes de conséquences justement sur la disparition de cette zone naturelle d'expansion de crues, quelque part, il faut bien reconnaître que ce projet, que nous portons, aura aussi pour vocation de corriger cette erreur. Il est évident que instruit par cela, le projet actuellement préparé par VNF a vocation (je ne suis pas le porteur et je ne peux pas en donner la garantie),

mais en tout cas il a été indiqué clairement par l'État, qui a mis en route ces deux projets et qui a demandé qu'ils se réalisent en même temps, que les projets devaient être hydrologiquement neutres, l'un par rapport à l'autre. Très clairement, la vocation du projet d'aménagement de La Bassée n'est pas de compenser la mise à grand gabarit du tronçon suivant, qui doit, lui, trouver par les réponses techniques qui seront données par le maître d'ouvrage de ce projet les solutions qui n'amèneront pas aux mêmes erreurs que ce qui avait présidé sur le tronçon précédent, et qui a créé très clairement une augmentation du flux et du débit. Excusez-moi, je n'emploie pas forcément les termes techniques appropriés, mais je crois que l'on comprend ce que je veux dire.

Après, je pense que les représentants de VNF peuvent intervenir sur le sujet.

Patrick LEGRAND : La réponse vous satisfait-elle ? Cela clarifie-t-il votre question ?

Le participant précédent : On n'a pas, pour l'instant, beaucoup d'informations sur la mise à grand gabarit, car c'est l'autre débat, mais il y a quand même interaction entre les deux.

Pascal POPELIN : Normalement, le rapport fait par M. Verdeaux, et qui au départ lance le processus, dit que ces deux projets doivent et peuvent (car c'était une expertise technique qui avait été faite) être neutres. Très clairement, cela garantit que notre projet ne va pas servir à venir compenser les effets négatifs de l'autre projet.

Patrick LEGRAND : Donc, vous avez la réponse. Il faudra surveiller que ce n'est pas une réponse pipeau. C'est à vous Monsieur le maire.

René ROUQUET : Juste un petit mot, car Pascal Popelin a largement répondu aux questions que je souhaitais poser. Cela ne fait pas 25 ans, et vous non plus, que je travaille sur ce dossier, mais cela fait bien 25 ans que je m'angoisse sur les effets que pourrait avoir une crue type 1910 sur la commune. Je me dis que si depuis 1955 celle que j'ai en mémoire, car je m'en rappelle de visu, il n'y avait pas eu les travaux des Grands Lacs, 1982 aurait été certainement une catastrophe et également celle de 2000 ou 2001. C'est évidemment important. Je suis à 100% pour avancer sur La Bassée. Une Alfortvillaise a demandé tout à l'heure comment s'étaient passés les débats publics dans les zones qui n'ont peut-être pas la même problématique que la nôtre, mais qui sont concernées. Donc, nous sommes tous solidaires dans cette affaire. C'est un problème de solidarité nationale, l'inondation de l'Île-de-France et une partie de Paris serait une catastrophe vraiment nationale et on aurait beaucoup de mal à s'en remettre.

Qu'est-ce qui pourrait faire que dans ce débat public et dans tout ce qui s'est dit jusqu'à présent, hors de l'aspect financier, que le projet ne se fasse pas ou soit retardé ?

Patrick LEGRAND : Merci.

Pascal POPELIN : Je crois que le principal sujet reste un sujet financier. Je le reconnais, c'est le principal point de faiblesse de ce dossier. Actuellement, nous n'avons pas les financeurs engagés qui disent si tout le monde est d'accord, on le fera. Pour le reste, il y a parfois des gens soit parce qu'ils ne veulent pas payer, soit parce qu'ils sont timorés pour tout projet et trouvent toujours une cheville pour boucher le trou... Très sincèrement, autant je trouve que les arguments qui viennent en contradiction nous obligent à améliorer notre dossier et donc on prend en compte les choses. Je ne suis pas très inquiet sur cela. Je crois que simplement à un moment donné la vraie question qui se pose est : est-il bien raisonnable de dépenser 500 millions d'euros pour cela ? C'est la question que l'on se pose toujours tant que le problème n'est pas arrivé, et s'il arrive, on se demande pourquoi rien n'a été fait. On le trouve partout.

Si je vais voir les ministres pour leur dire que j'ai besoin de 500 millions d'euros pour faire un équipement qui va servir pendant 10 à 15 jours 18 fois par siècle, il est sûr que l'on va me renvoyer à mes chères études, n'étant pas très bien pris au sérieux en période d'argent public rare. En revanche, si l'on dit que cet équipement aurait permis au XX^{ème} siècle d'économiser 4 milliards d'euros, je pense que l'on peut avoir une certaine crédibilité.

De mon point de vue, ce débat public au-delà de lever tout ce à quoi on n'aurait pas pu penser, ou ce qu'on a mal pensé, a aussi pour vocation peut-être de convaincre que c'est un vrai sujet. Monsieur le Président le disait tout à l'heure, finalement les membres de la Commission nationale du débat public ne connaissent pas tous les sujets mais ils s'y familiarisent au bout d'un moment, vous déduisez qu'un débat sur le risque inondation sur l'agglomération parisienne serait utile. Au moins, c'est un moyen de sensibilisation, mais il est certain que nous comptons sur les élus de l'aval principaux bénéficiaires, sur les opérateurs de l'aval (RATP, SNCF, hôpitaux, producteurs d'eau, téléphonie, chauffage urbain, etc.) qui trouveraient cela très intéressant, car ils ont quand même une épée de Damoclès au-dessus de la tête qui leur coûterait très cher, si cela arrive.

Patrick LEGRAND : Merci. Vous avez eu à peu près votre réponse. Il est vrai que cela situe bien l'endroit du blocage et, pour reprendre Henri Michaux : « que l'éducation du frisson n'est pas bien faite dans ce pays ».

Carmelo PICCIOTTO, Montmartre : Vis-à-vis des grands barrages de Seine, je vais faire une rapide incise, mais j'attends encore le rapport du commissaire-enquêteur lors de votre enquête de l'été dernier. Si vous pouviez sonner les cloches de la Mairie de Paris !

Patrick LEGRAND : Maintenant, ils sont informés !

Carmelo PICCIOTTO : Concernant le projet, je vais parler d'Ancien Régime, car autrefois, on liait les eaux et les forêts. Je n'ai pas vu la prise en compte de ce facteur dans le ruissellement et dans la perception des crues. La crue de 1658 avait deux causes, d'une part la déforestation du Morvan et d'autre part – même si c'est un peu moins prédictif – l'éruption de volcan japonais. Pourriez-vous également vous soucier de volcanisme, sachant que c'est un facteur déclencheur de crue, complètement ignoré ?

Pour conclure, je voudrais faire part de ma circonspection. Je suis très dubitatif au coût d'un aménagement qui poursuit une politique de passivité, je pense que l'argent serait mieux dépensé à sensibiliser les populations et à chercher des solutions réellement proactives.

Patrick LEGRAND : Merci. Il y a plusieurs questionnements. Toutes les questions sont autorisées dans un débat public, et il faut de la patience pour écouter et entendre. Il ne faut pas partir comme vient de le faire une journaliste, car elle n'a pas pu poser sa question en temps et en heure. Pour une fois, les journalistes passent après les citoyens. Je suis responsable de ce que je dis et elle est responsable de ce qu'elle fait.

Pascal POPELIN : D'une phrase, l'un n'empêche pas l'autre, Monsieur, des aménagements sont possibles, des travaux doivent être faits aussi sur des aménagements qui existent, comme l'entretien des digues, des protections, etc., et un travail de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité qui doit être fait auprès des grandes entités économiques – et c'est déjà bien engagé – (RATP, producteurs d'eau, EDF, collecteurs de déchets ménagers) qui ont déjà des plans, les grandes entreprises aussi souvent, un peu moins les petites entreprises, et les particuliers pas du tout. Effectivement, ce travail de sensibilisation : que faut-il faire quand un événement de ce type se produit ? Quelle erreur ne faut-il pas commettre ? Quel processus intégrer pour faire les bonnes choses au bon moment ? C'est cela la réduction de la vulnérabilité, cela coûte beaucoup moins d'argent, c'est nécessaire et c'est un des éléments de cette protection et de cette préparation que nous devons avoir à ce type

d'aléas. C'est un élément insuffisant, car c'est ce qui limitera le coût des dégâts, mais cela n'empêchera pas le phénomène de se produire.

Sur les aspects volcan, Frédéric Gache qui est dans la salle, si vous le permettez, Monsieur le Président, et qui est un de nos spécialistes de ces questions, pourrait répondre.

Patrick LEGRAND : Allez-y Monsieur Gache.

Frédéric GACHE, Chef de projet vulnérabilité des Territoires à l'EPTB Seine Grands Lacs : Rapidement, sur la crue de 1658, effectivement, il y avait beaucoup moins de forêts qu'actuellement. A l'époque, on construisait les bateaux en bois. Il y a aujourd'hui environ 40% de forêts en plus par rapport à cette époque. En termes de capacité à absorber du ruissellement, on est beaucoup plus fort maintenant.

La question du volcanisme ne concernait pas cette crue. Il y a eu une éruption volcanique en 1783 qui a causé un léger refroidissement l'année qui a suivi, et il y a eu une très grande crue de la Marne, de l'Oise et de l'Aisne en 1784, mais elle n'a absolument pas touché la Seine.

C'était juste pour resituer ces aspects historiques.

Patrick LEGRAND : Merci. Vous avez un petit droit de réponse, au fur et à mesure que la réunion avance, les droits de réponse se raccourcissent.

Carmelo PICCIOTTO : L'éruption du volcan japonais à laquelle je faisais allusion datait de 1757. Concernant les eaux et forêts, je vous donnerai par exemple l'opinion que je tenais de mon aïeul, qui présentait comme solution alternative au lieu de la création des barrages réservoirs, la création de forêts domaniales avec des feuillus qui retiennent beaucoup mieux l'eau que les résineux dont le Morvan semble saturé.

Boris MILISAVLJEVIC, Conseiller municipal d'Alfortville : J'assiste souvent aux réunions de débats publics organisées par la CNDP, que j'apprécie, mais ce soir je suis un peu perplexe. Outre la dimension pédagogique éminente, et j'apprends beaucoup de choses ce soir, je me demande ce que vous nous demandez ce soir. Cela commence à se dessiner, mais je me demande s'il n'aurait pas été un peu plus judicieux pour votre Etablissement public, Monsieur Popelin, de faire appel à un dispositif comme celui d'aujourd'hui en amont lorsqu'il y avait encore trois projets à comparer. Je n'ai pas de projet alternatif, mais comme vous l'avez évoqué, il y a en avait d'autres. Vous avez travaillé sérieusement sur d'autres projets. C'est tout à fait intéressant de faire appel à l'intelligence citoyenne, comme ce soir, c'est vraiment un cadre tout à fait positif. Cela dit, à part recevoir cette information de votre part, soutenir cette démarche – et je soutiens ce projet qui a l'air d'être construit – vous y avez passé beaucoup de temps, des spécialistes depuis de nombreuses années se penchent sur la question. Cela dit, si c'est simplement pour soutenir la démarche pour que les décideurs dans les collectivités et l'Etat débloquent les financements, franchement je trouve cela un peu limité de ce point de vue. Ce n'est pas une critique trop sévère que je veux vous adresser, mais tout de même, je suis un peu gêné. Précédemment, des interventions allaient dans le sens de proposer d'autres solutions.

J'ai vu dans les différents documents que vous avez fournis que les trois projets avaient chacun leur intérêt, leurs désavantages, mais le paramètre que l'on aurait pu ajouter à ces différents projets pour les comparer, c'est justement un paramètre qui va peut-être émerger ce soir : l'adhésion des citoyens à chacun de ces projets.

Si l'on fait sérieusement – ce que fait d'habitude la CNDP – appel à l'intelligence des citoyens, il faut le faire au moment de la conception. Dans le cadre de ce que vous nous présentez maintenant, je suppose que vous attendez tout de même autre chose que simplement

l'adhésion et le soutien populaire, et qu'il y a un périmètre dans lequel les citoyens vont pouvoir intervenir pour modifier le projet, pas simplement découvrir des choses auxquelles on n'aurait pas pensé. En 25 ans, vous avez dû penser à tout, ou presque.

Le financement, qui a servi à la conception du projet, était peut-être assez important pour qu'on fasse intervenir les gens en amont, je pense.

Patrick LEGRAND : Merci, c'est une jolie question qui s'adresse autant à moi qu'aux élus par exemple. Ce n'est pas la Commission qui décide du moment de la saisine, mais le maître d'ouvrage. Simplement, ce que nous avons comme outil, c'est de dire que tant que vous nous saisissez et que nous décidons d'un débat public, la question de l'opportunité est ouverte. Donc, votre projet doit être soumis à l'évaluation des citoyens sur ses finalités et son utilité. J'observe tout de même que ce soir dans les questions, il y a : cela va servir à quoi, comment cela va fonctionner, comment le payer ? Cela arrive assez fréquemment. On s'est battu comme des chiens pour avoir le droit d'organiser le débat public sur le Grand Paris. Il a fallu qu'on se batte jusqu'au Parlement, certains ne voulaient pas mais juste organiser une petite participation « bidon », comme le dit mon Préfet Deslandes, Président de la CNDP, en organisant les choses avec le Préfet Canepa, Préfet de la Région Ile-de-France, tranquillement dans son coin.

Sur la question des éoliennes, qui n'était pas une mince affaire, je suis désolé de vous dire que l'on va se retrouver dans la même situation. On avait demandé que l'on fasse façade par façade un débat public pour que le public soit associé dès le début à l'option sur les façades, il en a été décidé autrement.

Ce que vous faites ce soir avec nous, c'est ce qu'on fait sur un front de combat. On n'a pas encore gagné l'introduction dans le dispositif de processus de décision d'une place pour le citoyen.

Vous avez totalement raison, et je ne peux pas faire mieux, si ce n'est de vous dire que vous avez le devoir et le droit de parler de l'opportunité, etc. D'autant plus que l'on a relevé un certain nombre de blocages possibles, vous en avez évoqué un sur les questions financières.

Nous respectons la procédure. Nous ne pouvons être saisis que quand le maître d'ouvrage le décide, nous le regrettons, de temps en temps, quand c'est l'Etat, on arrive à faire bouger les choses, mais parfois on arrive plus facilement à faire bouger les choses avec les maîtres d'ouvrage privés, car ils savent bien que la réussite de leur projet dépend de l'adhésion des populations des territoires. L'Etat est encore un peu régalien, un peu Jacobin, et croit qu'il peut passer à la hussarde.

Mais, n'ayez crainte, on se bat pour faire remonter les choses le plus en amont possible. Ce n'est pas toujours facile d'ailleurs techniquement. Souvenez-vous du débat sur les nanotechnologies où cela n'a pas été d'une facilité monstrueuse. Puisque j'ai une petite assemblée là, moi qui ai participé à la Commission des débats sur les nanotechnologies, et qui suis à peu près scientifique d'origine, cela a montré quelque chose que personne n'a vu, à savoir en 10 ou 15 ans, la dégradation radicale des relations entre innovation sur base scientifique et société. Je peux vous dire ainsi que je sens des ennuis très profonds sur l'intégration des produits de la science dans nos sociétés. C'est ce que le débat sur les nanotechnologies a montré. On peut en tirer quelque chose, même si dans certaines conditions, c'est difficile.

Pour la Commission nationale du débat public, pour mes collègues intermittents, le débat public est un front de combat. Alors, on n'est plus trop mis en cause là, il fut un temps où cela l'a été, et c'est toujours un front de combat face à certains acteurs.

Cela vous convient-il ? Je suis sorti de ma réserve !

Pascal POPELIN : Je pense que vous allez me demander une réponse courte.

Patrick LEGRAND : Progressivement, on y arrive.

Pascal POPELIN : Cette histoire, c'est la poule et l'œuf. A un moment donné, pour arriver devant vous, ou bien on arrive en disant : « vous n'avez pas une idée sympa, on fait un feu de camp et on en parle ». Dans ce cas, chacun pourra donner son idée. La différence étant que l'on vous amène un projet qui a déjà coûté 8 millions d'euros d'argent public pour pouvoir vous le présenter ainsi, et pas seulement dans un diaporama de 10 mn, avec les kilos d'études synthétisées dans le dossier du maître d'ouvrage et dans ce qui vous a été présenté.

On arrive à un stade non pas où le projet est ficelé – et le budget représentait 17 millions d'euros pour l'ensemble des études, on a dépensé 8 millions d'euros et il en reste donc encore derrière en fonction de cette étape – si l'on arrive simplement en vous disant : « Tiens, ce serait sympa de faire quelque chose contre la lutte contre les inondations. Qu'en pensez-vous ? ». Je ne suis pas sûr qu'on soit au bon moment.

Si l'on arrivait en vous disant : « voilà le projet, vous êtes pour ou vous êtes contre, allez secouer la porte des ministères avec nous pour demander l'argent », ce ne serait pas cela non plus. Il y a un législateur qui a prévu des modalités de débat public, qui sont déjà lourdes. Je suis pour la transparence jusqu'au bout. Pour l'instant, on en est à 866 000 € sur ce débat public.

Patrick LEGRAND : Ce n'est jamais qu'un pneu du train d'atterrissage du Rafale !

Pascal POPELIN : C'est très bien de le faire, mais on ne peut pas le faire toutes les semaines non plus. Il y a un temps qui paraît le temps juste, où l'on est suffisamment abouti dans la réflexion d'un projet, et en même temps où le projet n'est pas encore bouclé – ce que vous avez rappelé au départ – à ce stade, on peut changer des choses, on n'est pas engagé ou contraint. Cela me paraît un moment qui n'est pas aussi mal choisi pour faire le débat public.

Patrick LEGRAND : La perfection n'existe pas ; c'est une vue de l'esprit, donc on saisit les occasions.

Cela répond-il à vos questions ?

Boris MILISAVLJEVIC : Cela répond à peu près à ma question, à part que j'avais une question importante sur le périmètre sur lequel les citoyens pouvaient intervenir dans le cadre du projet présenté ce soir. Votre réponse à ma question est un peu caricaturale, car à partir de trois projets qui ont été travaillés et qui ont coûté beaucoup d'argent, peut-être serait plus judicieux d'utiliser le budget pour cette démarche de réunions publiques, pour faire les choses un peu en amont, c'est-à-dire au moment où l'on a trois projets et non un seul. En fait, vous confirmez ce que je pense.

Pascal POPELIN : Pour que l'on ait eu trois projets de ce genre, il aurait fallu dépenser trois fois les 8 millions d'euros que l'on a dépensés pour celui-ci. Il y a eu une étape, qui n'était pas l'expertise des élus en l'occurrence sur cette affaire mais des ingénieurs, des spécialistes qui vous présentent des solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients. En responsabilité, car nous avons été élus pour cela, nous avons pris l'option d'étudier en détail une formule, celle qu'on vous propose là. Nous avons pris cette décision au début des années 2000.

Patrick LEGRAND : Je pense qu'il vaut mieux que l'on arrête sur ce sujet.

Pascal POPELIN : Je trouve que c'est important.

Patrick LEGRAND : Je ne sais pas s'il y a vraiment un moment idéal pour le débat public. Simplement, quand on le tient, on le fait.

Pascal POPELIN : Franchement, s'il avait fallu présenter en parallèle au même niveau d'études et au même niveau de fiabilité les trois options, cela aurait coûté trois fois plus cher, et cela aurait sans doute pris trois fois plus de temps.

Patrick LEGRAND : C'est un front de combat et il y a encore des marges de progrès !

Andrée SLAVIK, Alfortville : Vous avez parlé de techniques, d'aspect financier et autre, mais s'il se passait quelque chose, admettons qu'il y ait une inondation, que faites-vous pour les citoyens ? Comment allez-vous faire pour les aider ? Comment allez-vous organiser leurs déplacements pour qu'ils fassent leurs courses, aider les personnes âgées ?

Patrick LEGRAND : Là, vous anticipez sur le prochain débat public, que l'on va essayer de faire avant les crues, qui portera sur les inondations.

Pascal POPELIN : Peut-être pour répondre rapidement, notre rôle consiste simplement à faire fonctionner et proposer des aménagements sur le bassin de la Seine. Après, la loi prévoit que l'État, le Secrétariat général de la zone de défense de la préfecture de police de Paris d'une part et d'autre part les communes, avec les plans de sauvegarde mis en place sous l'autorité de votre maire, ont vocation à prévoir les choses. Ces sujets existent, ils ne sont pas de notre responsabilité en tant qu'établissement public, mais essentiellement de l'État et des mairies. Je sais qu'ici le travail a été consciencieusement fait, et s'il y a un endroit où il faut qu'il le soit, c'est ici. C'est ni notre rôle, ni l'objet du débat. Je pense que votre Député-maire, qui est là, sera en situation avec ses collaborateurs de vous préciser tout ce qui a pu être imaginé en la matière.

Patrick LEGRAND : Merci.

Roger PICAUVET, Chennevières-sur-Marne : Monsieur le maire, merci d'avoir organisé ce débat dans votre commune, qui concerne de nombreux habitants, et comme vous le stipulez, le manque de solidarité des communes. Monsieur Popelin, vous défendez la crue de la Seine. Avez-vous un projet pour la Marne ?

Vous n'ignorez pas l'incidence du Grand et du Petit Morin sur la Marne, dont la station des crues est située à Chalifert, à cause de ce phénomène. Les communes de la Marne devront donc participer au financement de La Bassée, comme votre organisme l'a sollicité lors de l'enquête publique de juillet 2011. Il reste à connaître la décision de Monsieur le Préfet.

Par contre, vous refusez de participer au financement de la vanne du secteur de Joinville, dont trois enquêtes ont été réalisées et sont favorables à ces travaux.

Pascal POPELIN : Il y a beaucoup de confusion ; là, vous avez mélangé le projet d'aujourd'hui, le dossier concernant l'entretien des ouvrages qui existent déjà et un sujet qui n'est pas de notre compétence. Je vais essayer de redérouler tout cela. Pensons-nous faire des aménagements sur la Marne ? Nous avons déjà un aménagement sur la Marne majeur, qui s'appelle le lac réservoir Marne. Il contrôle de manière efficace les débits de cette rivière. Il joue aussi un rôle essentiel en matière de soutien d'étiage, puisque la Marne est une des rivières qui a eu le plus de problèmes d'étiage tardif au cours des dernières années.

Je fais donc le lien avec le dossier d'enquête publique de redevances pour services rendus au soutien d'étiage, donc qui n'a strictement rien à voir avec notre projet. Il s'agit d'assurer en

faisant payer aux bénéficiaires du soutien d'étiage, c'est-à-dire les préleveurs (ceux qui prélèvent de l'eau) : syndicats des eaux d'Île-de-France, Eau de Paris et leurs délégataires, EDF pour la centrale de Nogent-sur-Seine, qui sont des bénéficiaires de notre action. A tel point que dans les années 90, par exemple EDF à contribuer au financement de la construction du lac réservoir Aube, puisque cela lui était utile. Si l'on contribue à l'investissement, il faut peut-être aussi contribuer au fonctionnement.

Nous essayons, dans une période où nos ouvrages commencent à être vieillissants et nécessitent des travaux importants, que les seules collectivités que sont Paris, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne ne vont pas pouvoir assumer alors qu'elles ne sont pas les uniques bénéficiaires, d'assurer une ressource, prévue par les textes, qui nous permettra de réaliser les travaux d'entretien des ouvrages existants. C'est la redevance au titre du soutien d'étiage, cela n'a strictement rien à voir avec un projet de lutte contre les crues et strictement rien à voir avec le financement de ce projet-là.

Vous me parlez de la vanne de Joinville ; si vous allez chez un boucher-charcutier, vous n'allez pas lui demander 1 kg de fraises. Mon rôle consiste à entretenir des ouvrages et à prévoir des aménagements destinés à améliorer le soutien d'étiage ou la lutte contre les crues. Je ne vais pas non plus participer au financement des parapets, des digues, des écluses de tout ce qui regarde Voies navigables de France, pour lesquels nous payons sur notre facture d'eau une redevance et qui concerne les différentes collectivités locales quand elles ont à le faire.

Le financement de l'ouvrage projeté se fondera sur le même principe que celui que l'on essaie d'établir pour l'entretien des ouvrages existants, à savoir qu'au-delà de l'investissement, dont on a déjà parlé, il existe dans l'arsenal législatif une redevance pour services rendus au titre de la lutte contre les inondations, qui permettra de déterminer que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, qui seraient bénéficiaires de l'ouvrage projeté, auraient une participation. On l'a calculée. On a regardé, on a fait quelques simulations et cela a été présenté au Conseil général du Val-de-Marne. Jacques Perreux l'avait organisé avec le Président Christian Favier. On avait démontré et modélisé que cela représentait des sommes tout à fait supportables par rapport à la taille des communes qui bénéficieraient de cet équipement.

Voilà ce que je peux vous répondre. La redevance pour services rendus au titre du soutien d'étiage n'a strictement rien à voir avec ce projet. Nous n'avons pas de projet d'aménagement à ce jour sur la Marne car nous avons déjà une bonne couverture. Nous ne pouvons pas prendre en compte la vanne de Joinville, car cela ne fait pas partie de nos compétences, et demain la redevance dont vous parliez ne financera pas cet ouvrage, s'il se fait, puisqu'il y aura un autre type de financement qui se fera par les bénéficiaires de l'action de l'ouvrage projeté.

Patrick LEGRAND : Merci. Il y avait quelques points en dehors.

Normalement, c'est moi qui donne la parole ; sinon, je fais couper le micro. Mais, c'est bien à vous Monsieur.

Joseph ROSSIGNOL, Maire de Limeil-Brévannes : Comme maire de Limeil-Brévannes, je suis toujours content de venir à Alfortville, mais c'est aussi comme Vice-président chargé de la politique de l'eau au Conseil général du Val-de-Marne que j'interviens pour préciser la position du Président, Christian Favier, qui par son cahier d'acteurs a donné la position du Conseil général.

Bien entendu, on ne peut qu'être favorable à un projet qui permettrait, en cas de crues, de baisser le niveau d'eau, même s'il peut apparaître comme étant peu important. On sait bien ce qu'il en est en période de crues.

Je rappelle que le Conseil général, en termes d'investissement et par rapport aux crues, investit 1,4 million d'euros par an. Nous avons quand même 30 km de berges entre la Seine et la Marne. Sur Alfortville, il y a les murettes, les 73 brèches, les batardeaux en bon état situés rue de la Carpe. C'est aussi important pour nous. Bien entendu, je parle de financement car c'est la principale interrogation, mais cela a été indiqué. Il est vrai qu'il faut mettre en parallèle les 500 millions d'euros avec les 12 millions du budget des Grands Lacs de Seine. Là encore, le département contribue à hauteur de 2,1 millions d'euros. On demanderait bien sûr au département de contribuer encore. Je ne sais pas si c'est parce que l'on a beaucoup de fleuves qu'il faudrait contribuer plus que les autres. Après, il faudrait savoir qui vit, qui travaille et c'est peut-être un peu compliqué.

En tout cas, c'est bien entendu l'interrogation de savoir qui va payer bien sûr. Il est normal que l'on s'interroge sur la fonction de ce cinquième ouvrage car les quatre autres servent aussi à l'étiage, et même si effectivement on n'a pas encore eu de problème par rapport à l'étiage, on est bien obligé de considérer que les conditions climatologiques évoluent, et on est toujours inquiet sur la possibilité de pouvoir faire en sorte que l'on ait des débits d'eau suffisants sur la Seine.

On sait bien qu'il y a deux débats publics parallèles, et cela a été dit dans la salle. En lisant ce que dit l'association des élus, qui gère d'ailleurs La Bassée, faisant part de la vitesse d'écoulement par rapport à ce grand gabarit qui pourrait être mis en place sur la petite Seine, les vitesses d'écoulement plus importantes et l'augmentation du débit auraient pour conséquence d'engendrer des innovations non contrôlées en aval ; on peut bien sûr être inquiet. Je sais que des experts se sont prononcés, ce sont des experts du maître d'ouvrage et il faudrait peut-être que l'on ait des experts indépendants, permettant finalement de répondre à cette interrogation.

Il ne faudrait pas que La Bassée, qui est un projet revendiqué depuis de nombreuses années, surtout à Alfortville, serve uniquement à ce projet de grand gabarit pour cette partie de la Seine, et surtout il ne faudrait pas que le grand gabarit se fasse et que financièrement on ne fasse pas ce projet de La Bassée. C'est bien entendu une grosse interrogation pour nous.

Patrick LEGRAND : Merci.

Pascal POPELIN : Est-ce que je peux réagir ?

Patrick LEGRAND : Oui, avec une courte réponse. Il y a aussi des questions techniques.

Pascal POPELIN : Je reviens d'une phrase sur mon soutien d'étiage. Bien sûr, on parle d'évolution climatique, etc., et ayons néanmoins conscience que l'on en a un petit sous le pied en termes de capacité à répondre à cette problématique. En même temps, ne pas poser la question, ce ne serait pas bien dans la période. Je le dis, ce n'est pas là-dessus que nous sommes faibles pour l'instant. Tandis que sur l'écrêtement des crues, on est plus faible.

Sur l'histoire des deux projets, je veux simplement reprendre la parole pour dire que je suis attentif à ce que l'on me dit, mais ce n'est pas moi qui le dis. On me dit : « cela peut être neutre, et naturellement votre projet d'aménagement de La Bassée, qui est antérieur, ne viendra pas à compenser les dégâts supplémentaires que causerait la mise à grand gabarit actuelle ». Donc, on me le dit, je le crois, on le vérifiera le moment venu. Je me suis tout à l'heure exprimé pour dire que l'un devait être neutre par rapport à l'autre. Aujourd'hui, on

nous expliquait que c'était le cas. J'ai a priori toute raison de faire confiance, mais nous y serons vigilants.

En tout cas – je le répète - notre projet n'est pas là pour compenser cet autre projet, il est antérieur et il est là simplement pour améliorer les outils en termes d'aménagement dont on disposerait sur ce bassin pour lutter contre les crues.

Patrick LEGRAND : La question de l'expertise indépendante englobe la gestion technique de l'hydrologie et de l'hydrobiologie. Ce sujet est revenu très souvent lors du débat public. Nous avons décidé avec les maîtres d'ouvrage de lancer une expertise indépendante avec quelques experts, quelques Français et quelques étrangers, sur la validation et la solidité des modèles utilisés, et de leur articulation.

La première réunion, qui visait à définir le mandat des experts, a eu lieu hier au Foyer du Théâtre de Nogent. Cette réunion rassemblait des gens qui posaient des questions, mais aussi des spécialistes. Il en est ressorti que c'était tout à fait faisable mais pas dans la période du débat public, puisque cela arrive un peu tard. En tout cas, on peut s'engager à ce que ce soit une expertise indépendante, qui pourrait se poursuivre pendant 2, 3 ou 4 mois pour aboutir à une validation des modèles et de leur articulation, confirmée avant les décisions du maître d'ouvrage.

Manifestement, il ressort de ces réunions l'idée qu'il faut mettre en controverse permanente les modèles, l'évolution des modèles et le résultat produit dans une assemblée qui ne rassemble pas seulement des techniciens ou des maîtres d'ouvrage.

Vous aurez les résultats de cette réunion d'hier sur le site Internet. Comme c'est dans le débat public, c'est ouvert à tout le monde. Il y avait des représentants de l'État (DTT et autres). Je ne me souviens pas qu'il y avait des représentants des collectivités territoriales, mais normalement c'est public et cela a été annoncé publiquement, la réunion était ouverte et les prochaines le seront aussi, que cela se fasse dans le cadre du débat public ou non, les maîtres d'ouvrage s'y sont engagés.

Amélie ASTRUC : Je voudrais juste ajouter une petite précision quant à votre question sur le soutien d'étiage, notre deuxième mission. Effectivement, c'est quelque chose que nous ne négligeons pas, c'est-à-dire le changement climatique, les sécheresses (par exemple celle de 2011) et tous les programmes de recherche qui tendent tous vers les mêmes conclusions d'un accroissement de la sévérité des étiages. C'est vraiment un facteur que nous prenons en considération. Seulement, nos ouvrages ont un volume actuel de soutien d'étiage qui est très largement dimensionné par rapport aux besoins actuels. Notre politique, puisque c'est bien pris en compte, s'oriente plutôt vers mieux gérer ce volume disponible de manière à répondre de façon adaptée au débit d'étiage et notamment aux étiages tardifs, c'est-à-dire aux faibles débits qui interviendraient sur des périodes d'octobre, novembre, décembre. Dans ce cadre, on participe à un programme européen Climaware, où l'on a un partenaire italien et un partenaire allemand. Ce programme vise à déterminer l'impact du changement climatique à des horizons 2030-2050, et de déterminer des modalités de gestion de nos lacs réservoirs existants qui s'adaptent au mieux à ces effets du changement climatique.

Patrick LEGRAND : Cela répond à peu près à votre interrogation ? En tout cas, à suivre !

Joseph ROSSIGNOL : Pour assurer l'entretien correct des réservoirs existants, il vous faut 110 millions d'euros. Le barrage de Pannecière est vide, me semble-t-il, actuellement faute de travaux effectués.

Patrick LEGRAND : Pas du tout.

Joseph ROSSIGNOL : En cours.

Pascal POPELIN : Il faut les faire. Il n'est pas vide, il n'est pas en panne, il faut simplement deux ans pour le conforter. Cela coûte 22 millions d'euros et on en train de le faire.

Joseph ROSSIGNOL : Voilà, mais c'est 22 millions !

Patrick LEGRAND : Merci.

Jacques PERREUX, Conseiller général du Val-de-Marne, représentant le département du Val-de-Marne aux Grands Lacs de Seine : Notre principale faiblesse dans la lutte contre les inondations, c'est notre incrédulité au fait que cela puisse survenir et que puisse survenir une telle ampleur de dégâts comme Pascal Popelin l'a développée : dégâts matériels mais aussi ravages humains. Quand on se retrouve privé de biens auxquels on est attaché, c'est extrêmement grave et important. Sans doute que le meilleur des débats publics, Monsieur le Président, ce serait des débats dans toute la région parisienne qui aurait pour thème « que devons-nous faire que lorsque la crue arrivera ? » Et « que devons-nous faire pour en limiter les dégâts en attendant qu'elle arrive ? » Il y a une certaine fatalité à ce qu'elle arrive, par contre il n'y a pas une impuissance devant cette crue. On peut en limiter les dégâts.

Au-delà de la question du projet présenté par les Grands Lacs de Seine, il faut relativiser ce projet et le replacer dans un ensemble de mesures. La première, celle de vérifier et procéder au diagnostic que l'existant est bien de bonne qualité. René Rouquet tout à l'heure nous expliquait qu'en 1955, ils avaient peur que les murettes cèdent. Il faut s'assurer que les murettes existantes sont en bon état. C'est ce qui est en train d'être fait, mais est-ce que c'est fait partout ?

On a évoqué la question de la vanne du secteur Joinville-Saint-Maur. Je suis tout à fait d'accord avec Pascal Popelin sur le fait que ce n'est pas au barrage réservoir de financer cette vanne secteur. Mais, cette vanne secteur, qui est propriété de l'État et de VNF, est endommagée. Si nous la réparons pour 2,5 millions d'euros, nous ferons baisser la ligne d'eau sur les villes de la Marne de 60 cm. Ce serait complètement invraisemblable de dépenser 500 millions d'euros pour faire baisser de 20 cm sur la Seine et de ne pas être capable de dépenser 2,5 millions d'euros pour faire baisser de 60 cm.

Effectivement, il faut relativiser ce projet par rapport à d'autres.

Concernant l'abaissement de notre vulnérabilité, on est loin en France et en région parisienne d'avoir généralisé la rétention des eaux à la parcelle qui pourrait contribuer à faire baisser les inondations.

Ce matin, il y avait 150 scientifiques au Conseil général qui travaillaient sur la résilience, sur la ville qui s'adapte aux risques d'inondation. Il y a un très bel exemple sur les Ardoines, consistant à construire en étage, justement pour tenir compte du risque et de la configuration des lieux. Il faut aussi pousser toutes ces expériences et mettre le projet de La Bassée dans l'ordre des priorités.

Concernant le financement, effectivement j'ai appuyé les propos de Joseph Rossignol, nous voulons avoir la certitude que les barrages et réservoirs auront bien les capacités financières de réaliser cet ouvrage. Il faut que tous les bénéficiaires potentiels y contribuent : État, région, départements concernés. C'est très important car on a quand même un projet et on n'a pas d'argent pour le faire pour le moment.

Monsieur le Président, vous avez annoncé que les représentants des assurances étaient là, point très important pour le Val-de-Marne, et le Conseil général, depuis des années et des années, nous estimons que, puisque ce projet réduira les dégâts, et donc les indemnisations des compagnies d'assurances, celles-ci doivent aussi mettre la main à la poche pour réaliser ce projet. C'est une démarche vertueuse.

Patrick LEGRAND : Merci d'avoir appelé au débat public, mais il faut le faire vite avant la crue. Maintenant, j'ai bien compris, on vous attend à la Commission nationale, en tout cas on attend une délégation de la région et un ministre pour nous proposer de faire ce genre de choses. Je pense que ce serait vraiment utile. Le débat public aurait au moins cette utilité, au fond de montrer qu'un équipement technique est quelque chose de beaucoup plus large, qui engage des politiques, des cultures et des façons de faire, au sens beaucoup plus large que la gestion même de La Bassée.

Qu'avez-vous à ajouter vous-même, ou votre équipe, Monsieur le Président ?

Pascal POPELIN : Je ne suis pas en désaccord avec tout ce qui a été dit là, je le prends plus comme une contribution qu'une interpellation.

Régis THÉPOT : Je voulais prendre la parole pour vous proposer de la passer au représentant des assureurs, car il y a une interpellation assez classique sur le rôle que pourraient jouer les compagnies d'assurances pour financer ce type d'aménagement. Si vous en étiez d'accord, cela pourrait être intéressant d'avoir une petite intervention des assureurs sur ce sujet, qui serait d'ailleurs dans le verbatim et qui permettrait peut-être d'avancer sur le débat public.

Patrick LEGRAND : Vous avez encore la résistance pour intervenir !

Roland NUSSBAUM, Mission risques naturels : Bonsoir Mesdames et Messieurs, je représente effectivement les deux familles de la profession des assurances, qui sont la Fédération française des sociétés d'assurances et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance qui ont créé, il y a 12 ans maintenant, une association dédiée : « la mission des sociétés d'assurances pour la connaissance à la prévention des risques naturels ». Elle a pour objet de travailler en collaboration, en interface avec les acteurs publics : État et collectivités, ce qui nous vaut d'être partenaire pour ces enjeux de prévention.

La question qui est posée est classique. Le système d'assurance des catastrophes naturelles a été mis en place par le législateur en France en 1982 pour imaginer ce pire dont il est question ici, c'est-à-dire des événements catastrophiques, comme les crues de la Seine, et permettre que ces événements, qui étaient considérés comme inassurables, puissent être gérés dans un système où intervient l'assurance, jusqu'à un certain degré. Cela a été dit par le Président Popelin, l'hypothèse d'une crue majeure de la Seine, que l'on n'a pas connue depuis que le régime a été fort heureusement institué, en tout cas puisse faire face en partie, mais pour le reste ce serait la solidarité nationale qui interviendrait.

Premier élément, notre système marche bien, et d'ailleurs il a marché énormément pour des crues fréquentes, pour des crues moyennement fréquentes. S'il y avait des crues exceptionnelles, ce serait le citoyen contribuable qui serait mis à contribution. Il faut le savoir. Cela a été dit par le Président tout à l'heure.

Un autre élément que le législateur a souhaité, à savoir que l'assurance serve à assurer, c'est-à-dire à payer les sinistres. Il a aussi souhaité - et c'est une originalité en France - que l'assurance serve à collecter de l'argent. Les assurés ne s'en rendent pas compte, mais dans la prime qu'ils versent, une partie est affectée au fonds de prévention des risques naturels majeurs (alias fonds Barnier), institué par la loi Barnier de 95, dont les applications ont été

étendues au fil des années et des lois rectificatives. C'est ce fonds qui finance l'essentiel de la politique nationale de prévention. Donc, l'assurance sert à indemniser les sinistres. Il se trouve qu'en France le législateur a déjà organisé un mode de taxe parafiscale servant à financer l'essentiel des contributions de l'État à des projets comme celui qui est évoqué ici.

Donc, les projets présentés à l'État pour financement passent devant une Commission mixte inondation, qui les labellise et c'est ce fonds qui est mis à contribution pour financer ce type de projets. Probablement, compte tenu de la taille de ce projet, il a été évoqué qu'il y aurait des financements européens supplémentaires.

Les assurances ont un objet qui est d'indemniser. De plus, il faut signaler que le montant de la surprime, qui est appliquée à tout contrat de particuliers comme des entreprises, est uniforme. Donc, il n'y a pas de marge de manœuvre, mais un système prévu pour indemniser. Le législateur a déjà organisé un prélèvement sur ce qui sert à indemniser pour financer la prévention. Donc, il n'y a pas plus de possibilités que cela, chacun son métier. Un certain nombre de parlementaires ont posé cette question à diverses reprises. C'est la réponse qui a été donnée à l'État et aux collectivités : la responsabilité de financement de la prévention à l'assurance et aux citoyens qui payent l'assurance, de payer pour cette part de risques résiduels. Même s'il y a des protections, il restera des sinistres et c'est pour ces sinistres que l'on paye l'assurance.

Patrick LEGRAND : Merci. Je pense que ce serait sûrement un très bon sujet à développer dans un débat public sur la question des inondations dans la région parisienne. Je n'ouvre pas le débat là-dessus.

Je vais donc faire appel aux dernières questions.

Philippe DUMÉE, Créteil, Association Nature et Société : Nous avons rédigé un cahier d'acteurs qui porte sur deux points, la réduction du risque de crues et l'aspect des aménagements écologiques de La Bassée. Même si nous sommes dans le Val-de-Marne, où le risque de crues est important, et encore plus à Alfortville où nous sommes, je m'étonne que l'on n'aborde pas plus cette question des aménagements écologiques. J'ai déjà eu l'occasion de poser cette question une fois et je la repose ce soir. Je me demande si ce ne serait pas la cerise sur le gâteau pour faire passer le projet.

Comme il m'a été demandé de faire très court, effectivement ce projet que l'on nous présente ne risque-t-il pas très vite d'être obéré par certaines demandes qui transparaissent au travers des cahiers d'acteurs ? J'ai pu lire dans un cahier d'acteurs que certains élus du territoire de Montereau ou les environs demandaient une révision du PPRI, justement en profitant du fait que l'on allait diminuer la hauteur d'eau. Finalement, ce projet ne va-t-il pas conduire à augmenter l'exposition aux risques ?

Un autre exemple, dans un autre cahier d'acteurs, on pose comme condition à l'acceptation du projet de mettre un échangeur d'autoroute, c'est-à-dire d'augmenter l'imperméabilisation des sols. Donc, finalement, est-ce que ce projet ça servirait à quelque chose ?

Patrick LEGRAND : Merci.

Pascal POPELIN : On peut laisser la responsabilité de ce qui est écrit dans les cahiers d'acteurs à ceux qui les rédigent. On peut considérer que ceux qui portent des projets sont des gens responsables. Par exemple, et je l'ai dit dans le débat à Bray-sur-Seine, un échangeur d'autoroute ne fait pas partie de nos compétences. On ne fera pas un échangeur d'autoroute en mesure d'accompagnement d'un projet que l'on ferait. Des mesures d'accompagnement consistent à valoriser de manière environnementale le tourisme écologique, des itinéraires de nature, des pistes cyclables, etc. et comment cela peut générer de l'activité économique sur le

territoire. J'ai répondu très gentiment de voir ce problème avec la DDE, en tout cas ce qui maintenant en tient lieu, c'est-à-dire les services du département.

Quant à ceux qui estiment que cela devrait nous permettre de construire plus, je crois que ce sont les mêmes qui disent que 30 cm de moins de hauteur d'eau dans leur ville, ce n'est pas un problème pour eux et que cela ne les intéresse pas. Je pense qu'ils le diront à leurs concitoyens le jour où il y aura la crue, ce sera intéressant.

Patrick LEGRAND : Ceci dit, cette question a déjà été posée, à laquelle d'ailleurs certains ont répondu qu'un équipement était bienvenu, mais la politique globale dans laquelle il s'intègre était aussi intéressante. On retrouve dans tous les verbatim, que cette politique globale dépend de plusieurs acteurs. La cohérence et la tenue au temps de ce genre de choses est relativement importante. Je pense que c'est aussi un point sur lequel nous aurons à revenir et à insister.

André BRUNEL, Alfortville : En fait, je suis favorable au projet La Bassée. Ce projet a un coût de fonctionnement annuel de 4,5 millions d'euros. Or, là, on est sur des installations neuves qui vont fonctionner de façon sporadique, peut-être pour deux casiers tous les deux ans, et pour cinq casiers qui seront alimentés tous les cinq ans. Je trouve que pour des installations neuves qui vont fonctionner d'une façon sporadique, ce coût annuel de 4,5 millions d'euros me semble important. Ce coût a-t-il bien été maîtrisé ?

Patrick LEGRAND : Merci.

Pascal POPELIN : Réponse très courte, je partage votre avis Monsieur, y compris et je le disais encore à des collaborateurs tout à l'heure avant de venir. Nous dépensons aujourd'hui pour faire fonctionner quatre lacs réservoirs, qui sont en permanence en fonction et qui sont des ouvrages extrêmement sensibles, 12 millions d'euros en fonctionnement par an. Donc, 4,5 millions d'euros hors-taxes pour cela, cela me paraît trop, soit parce que c'est mal estimé (et il est toujours préférable d'estimer à pire qu'à moins, mais quand même cela mérite d'être retravaillé), soit en particulier sur la problématique pompes, que j'évoquais tout à l'heure, des solutions sont sans doute à optimiser et à trouver. Donc, nous sommes vraiment à un stade très en amont du projet. Un des objectifs, si nous arrivions à l'enquête publique, serait d'avoir affiné et - j'espère - optimisé ce coût, qui me paraît excessif.

Par contre, je préfère que l'on donne les vrais prix avant, plutôt que faire comme cela se fait dans beaucoup d'endroits, où l'on fait un projet sans regarder combien ça va coûter derrière. Je pense que sur ce poste-là, on doit gagner.

Patrick LEGRAND : En tout cas, voilà un engagement. On ne fera pas comme ailleurs sur l'évaluation.

Pascal POPELIN : J'ai dit que l'on devait travailler vers cela.

Patrick LEGRAND : Je suis d'accord, on a bien compris. Cela correspond à peu près à ce que vous souhaitiez ? Amélie veut dire quelque chose.

Amélie ASTRUC : Vous parliez d'installations neuves, en fait ce coût qui doit effectivement être réétudié dans la suite des études, a quand même été pris en compte en prenant une durée de vie de l'ouvrage de 50 à 75 ans. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un coût moyen annualisé. Au départ, on est bien d'accord qu'il y aura plutôt des dépenses liées à l'entretien courant des ouvrages, aux tests de maintenance. Au fur et à mesure du vieillissement des installations, il y aurait des travaux de plus en plus importants qui nécessiteraient des dépenses plus importantes. Tout cela a été lissé, moyenné sur une durée de 50 à 75 ans.

Patrick LEGRAND : Voilà quelques précisions, merci. Je vois à votre frémissement de moustache, que cela colle à peu près.

Eve KARLESKIND, Maisons-Alfort : Je suis Seine-et-Marnaise sud de cœur et de naissance. Je bondis un petit peu depuis plusieurs heures sur votre peinture verte sur le projet de La Bassée, vous parlez de renaturation, quelle était la nature qui était existante ? Vous parlez de pompage, combien de pompes ? Il s'agit de 360 m³ par seconde. Ce n'est absolument pas naturel comme projet, car normalement c'est un déversement de Seine, une zone d'expansion de crues de la Seine ou la Marne, ou une autre rivière qui s'étend naturellement sur une zone. Vous parlez de nettoyage après pompage, c'est-à-dire que vous pompez la Seine pour diminuer son débit, vous remplissez vos casiers, après cela s'écoule gravitairement de retour vers la Seine, et vous nettoyez derrière. Donc, la zone humide est quand même finalement très réduite. Pourquoi ne laissez-vous pas l'eau dans les casiers ? Finalement, le risque de crues va se produire une fois dans l'année peut-être deux s'il y a deux pointes, avec des intervalles de temps importants.

Sans jouer ma « Khmer vert », c'est pire que la cerise sur le gâteau, c'est vraiment de la peinture verte sur des pompes.

Patrick LEGRAND : Que voici une belle colle bienvenue en fin de réunion, mais on en a jusqu'à 4 heures du matin ! Ceci dit, c'est une bonne question, qui a déjà été évoquée.

Amélie ASTRUC : Peinture verte, je ne sais pas si on peut appeler les choses ainsi. Effectivement, on parle d'un deuxième objectif qui peut sembler plus léger au regard du premier objectif. Il est sûr que l'on ne va pas vous mentir, s'il n'y avait pas eu le projet de lutte contre les inondations et de protection de la région Île-de-France contre les inondations, on n'aurait pas eu l'idée première d'aller restaurer ou de vouloir restaurer tout ou partie de la zone humide de La Bassée ; cela n'entre pas dans nos fonctions.

Cependant, on a quand même voulu adjoindre à ce projet de lutte contre les inondations en région Île-de-France un projet de restauration de la zone humide. On est d'accord que l'on ne va pas revenir à l'état initial qui existait avant la mise à grand gabarit de la Seine, avant la construction des lacs réservoirs Seine et Aube. C'est quelque chose qui est illusoire, car techniquement parlant, c'est difficilement concevable, et également les usages ont évolué sur le terrain. Comme vous êtes native du sud de la Seine-et-Marne, vous connaissez l'extraction des granulats qui a considérablement modifié le territoire de La Bassée aval. Il y a de l'agriculture, car la mise à grand gabarit a permis de drainer les terres sur ce territoire à l'aval de Bray. Donc, les usages ont été profondément modifiés et maintenant ils existent sur ce territoire.

Nous souhaiterions combiner, pas sur la totalité de nos 10 espaces endigués, mais sur les espaces qui conservent un potentiel fort de restauration, la mise en place d'un objectif de restauration écologique (les inondations écologiques et aussi d'autres types d'aménagement), des restaurations de frayères à brochets, d'autres aménagements qui permettraient de venir compléter cet objectif et de cibler, plutôt que d'essayer de faire un peu partout, les secteurs à fort potentiel, les noues qui restent encore riches. Je ne sais pas si vous connaissez la Noue de la Vieille Seine ou le bois de Chalons. Ce sont des secteurs qui se dégradent énormément et qui continuent à se dégrader encore maintenant. Je suis d'accord que la remise en eau est artificielle, elle se fait par pompage. Ce pompage permettrait ensuite, en alimentant l'amont des noues de venir établir des connexions avec la rivière en aval, de maintenir des écoulements qui pourraient permettre à la faune, notamment aux brochets de venir frayer et de rétablir des connexions avec la rivière. Je suis d'accord que ce ne sont pas les connexions, telles qu'elles étaient en l'état naturel il y a 40 ans, quand la Seine débordait du fleuve naturellement. Cependant, ce n'est plus possible maintenant. La Seine ne déborde plus sur La

Bassée aval que pour des crues de période de retour très importantes (type 1910). Notre projet consiste à restaurer de manière ciblée les zones à fort potentiel.

On ne peut pas laisser en eau en permanence ces espaces endigués, tout simplement car le terrain est perméable. Ce sont des alluvions et de la craie, et tout naturellement le terrain est perméable. Ce n'est pas comme sur nos autres ouvrages où ce sont des terrains argileux ou granitiques, où l'eau peut se former et rester dans la cuvette, et être stockée pendant plusieurs mois.

Patrick LEGRAND : Merci. Cela vous convient ?

Eve KARLESKIND : Combien de pompes ?

Amélie ASTRUC : Il y aurait une cinquantaine de pompes réparties en 7 stations de pompage, le débit serait de 230 m³ par seconde, et non 360.

Patrick LEGRAND : Je regrette que vous ne soyez pas venue à certaines réunions spécifiquement dédiées à ces questions, vous auriez pu avoir une information plus large et probablement un point de vue critique.

Y a-t-il encore des questions ? Le propre du débat public, c'est d'essayer de purger toutes les questions pour éviter les frustrations à l'instant T.

Un participant : J'en ai un certain nombre, mais là je vais n'en poser qu'une.

Patrick LEGRAND : Vous n'êtes pas obligé non plus de tout purger.

Le participant précédent : Personne n'a parlé de la nappe phréatique. Nous sommes dans une zone de protection en termes d'alimentation d'eau potable. Je voudrais parler de la pollution, car les casiers doivent servir en cas de crues. En cas de crues, même si la pollution est diluée, elle existe et elle peut être beaucoup plus importante du fait de sinistres survenus en amont. Je ne vois pas très bien comment on peut en même temps remplir l'objectif d'écrêtement de la crue et en même temps contrôler la qualité de l'eau qui sera déversée dans les casiers. Si l'eau est déversée dans les casiers, il y a des risques d'infiltration par rapport à la nappe. Il y a un problème entre quantité et qualité, et en cas de crise et de crues importantes, va-t-on prendre la décision de ne pas déverser la crue dans les casiers, car il y aura des pollutions exceptionnelles, qui seront plus ou moins contrôlées ?

Amélie ASTRUC : Avant de répondre plus précisément, on n'a pas trop parlé de La Bassée à l'amont de Bray-sur-Seine, qui reste encore inondable, et où la nappe existe elle aussi. La vallée de La Bassée à l'amont de Bray-sur-Seine reste une zone d'expansion des crues pour des crues courantes, même s'il y a évidemment l'impact de nos lacs réservoirs Seine et Aube. Dans ce territoire de la zone amont, la Seine est librement en contact avec la nappe, à partir du moment où elle déborde. La problématique se pose, les gens se ne se posent pas forcément la question pour ces inondations naturelles qui se produisent et qui sont en relation directe avec la nappe, une fois que le fleuve a débordé.

Cependant, on a quand même pris en compte ces considérations, on a aussi réalisé des études aussi bien quantitatives que qualitatives sur l'impact de la mise en eau sur 2,5 m dans nos espaces endigués de cette eau de Seine, qui viendrait ensuite s'infiltrer dans la nappe, puisqu'il s'agit aussi de terrains imperméables, sur lesquels l'eau va être stockée. Les premières études permettent de dire que le niveau de pollution de la Seine reste assez compatible avec la nappe alluviale. Il y a eu des études sur les quelques éléments, style métaux, produits phytosanitaires ou nitrates contenus dans l'eau de Seine, on a étudié un peu la propagation de ces éléments, une fois que l'on mettrait en eau les espaces endigués. Il

s'avère que la plupart de ces éléments restent piégés dans les premières couches de sol, mais il ne s'agit là que de premiers résultats d'études qui ont été faites à partir d'études simplifiées sur des modélisations en une dimension, qui partent hypothèses simplifiées.

Je pense que votre question est revenue dans toutes les réunions publiques, c'est l'une des préoccupations principales des personnes qui ont assisté à ces réunions. On la retrouve aussi sur les questions du site Internet, dans les cahiers d'acteurs. Donc, on prendra vraiment un soin tout particulier, si le projet se poursuit, à partir de mi-2012 à regarder de manière détaillée et modélisée l'impact aussi bien quantitatif que qualitatif de cette mise en eau sur la nappe alluviale, sur les captages présents et potentiellement futurs. C'est un point fort qui ressort du débat public.

Régis THÉPOT : Effectivement, Amélie vous indiquait que l'on a déjà répondu à plusieurs reprises à cette question. Je propose, comme tout à l'heure sur la question relative à la modélisation, de nous faire parvenir une question écrite et on vous redonnera des précisions sur ces différents éléments. On avait aussi signalé des risques de pollution importants à l'aval si jamais il y avait une grande crue. A un moment donné, il faut prendre la moins mauvaise décision de gestion. Nous avons déjà répondu sur ce point, mais nous répondrons avec plaisir à nouveau, si vous nous écrivez sur le site Internet.

Patrick LEGRAND : Merci.

Anne DIELEMAN, Alfortville : Ce n'est pas juste la hauteur, les centimètres etc. qui m'inquiètent, mais j'aimerais bien pouvoir graduer mon bâtiment et savoir à quelle hauteur cela va arriver, chez le voisin, chez moi, un peu entre les deux, etc. Je suis contente aussi de savoir que l'on pourra s'échapper avant, car avec la température de l'eau aujourd'hui, j'aimerais mieux ne pas avoir les pieds dans l'eau. Mais, c'est surtout la qualité de l'eau. J'aimerais bien savoir s'il y a des cartographies qui ont été mises en place. A Alfortville, on n'a pas mal d'entreprises classées SEVESO.

Bien sûr, il y a des problématiques environnementales importantes, et restaurer des milieux humides des écosystèmes, etc., c'est intéressant, mais avoir aussi des grosses pollutions d'eau, suite à une crue, c'est aussi un gros problème aussi. J'aimerais bien savoir s'il y a eu aussi des cartographies faites des entreprises qui se retrouveraient plus ou moins sous l'eau et des réflexions sur délocaliser certaines entreprises éventuellement, qui pourraient avoir des répercussions en cas de crues sur la qualité de l'eau, de l'eau potable, etc.

Patrick LEGRAND : J'ai l'impression qu'une partie de la réponse peut se trouver à ma gauche, et une autre partie ailleurs sur les cartographies.

Pascal POPELIN : Une grosse partie de la réponse ne se trouve pas chez nous, même si nous disposons d'éléments en termes de données sur les hauteurs d'eau à différents endroits, d'ailleurs qui ne sont pas faites par nous mais par les services de l'Etat. Après, sur tous les éléments de réponse, je sais qu'il y a déjà eu ici à plusieurs reprises des réunions publiques, du travail fait, ce sont les autorités municipales et les autorités de l'Etat qui sont en situation de pouvoir vous donner des réponses à ces questions fort légitimes.

Par rapport à notre projet et notre mission, et notre établissement public, ce n'est pas notre business, sauf à dire que votre question est légitime.

Patrick LEGRAND : Vous avez un petit droit de suite.

Anne DIELEMAN : C'est juste par rapport au nombre de centimètres, quand vous calculez tant de centimètres par rapport au RER, etc. Si l'on n'a pas de RER, on ne va pas travailler et on ne sera pas traumatisé. Si par contre, savoir pour telle ou telle entreprise, quel est

l'impact, cela a de l'importance. Je pense que l'on continue aussi à avoir des démarches assez absurdes, entre autres dans le Val-de-Marne à continuer à construire des quartiers en zones complètement inondables sur pilotis. Il faut avoir aussi une réflexion logique à côté de ces réflexions.

Pascal POPELIN : Bien sûr, c'est tout le travail des PPRI et ensuite des plans de sauvegarde et toute la réflexion qui doit être menée là-dessus. C'est une des raisons pour lesquelles, à titre personnel, je pense que ces ingénieurs ou urbanistes qui nous expliquent que l'on peut densifier partout en zones inondables le long des voies ferrées, sur les parkings de supermarché, sont loin de nous préparer le bonheur de l'humanité.

Patrick LEGRAND : Voilà un deuxième sujet sur les principes d'urbanisme.

Je crois bien que la question que vous posez, qui est intense et massive, ne peut trouver une réponse auprès de ces Messieurs dames. Ils ne peuvent avoir une réponse que localisée, technique sur un projet. Cela me confirme, comme je le disais tout à l'heure, et avec Henri Michaux que « l'éducation du frisson n'est pas bien faite dans ce pays », mais qu'on a sûrement un sacré travail en matière de débat public et d'information, et de sensibilisation collective.

Au fond, c'est cela l'intéressant, qu'il n'y ait pas quelqu'un qui soit au courant, mais que tout le monde soit au courant, ou en tout cas 80% et que ce soit partagé et à faire sur ces questions. Je peux vous garantir qu'en tout cas ce sera sûrement un des points forts de l'introduction ou de la conclusion que je ferai pour le compte-rendu de nos travaux.

J'avoue franchement que cela m'interroge sur les PPRI, la façon dont ils sont conçus, la façon dont on les valide et dont on les socialise.

Nous allons peut-être clore la réunion. Merci d'avoir tenu jusqu'à cette heure-ci. Nous nous sommes dits de nombreuses choses et il y en a encore pas mal à se dire. N'oubliez pas que la fin du débat public n'est pas la fin des réunions, mais quand le maître d'ouvrage rend sa décision sous une forme de contrat social qu'il faudra bien contrôler et d'en contrôler l'application.

Merci.

(Fin à 23h05).